

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 58 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 21</i>
--	---	--

Date de convocation : 19 février 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-02-25-CC-10 :

Rapport Développement Durable 2018 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,

CONSIDERANT que le Rapport Développement Durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques de notre institution aux finalités du développement durable et, d'autre part, les marges de progrès et les canaux par lesquels l'action de Metz Métropole permettrait de mieux répondre à ces enjeux,

PREND ACTE de la présentation du Rapport Développement Durable 2018 joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 26 février 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018

DE METZ MÉTROPOLE

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Présentation de Metz Métropole	4
Les documents et politiques cadres	5
TRANSITION ENERGETIQUE	6
PCAET, colonne vertébrale de la politique Climat-Air-Energie	6
Préfiguration des nouvelles compétences liées à l'énergie	8
MOBILITE ET DEPLACEMENTS	10
Schéma directeur cyclable	10
Développement de services et infrastructures	11
Exploitation du réseau Le Met'	12
Des actions de sensibilisation et de valorisation	13
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	14
Trame Verte et Bleue	15
Plan Paysage	15
Animation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin"	16
Nature en ville et étude SESAME	18
Mont Saint-Quentin	19
GEMAPI, état des lieux de la nouvelle compétence métropolitaine	20
URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN	21
Planification territoriale	21
Elaboration du Plan Guide du Plateau de Frescaty	21
Zones d'activité économiques métropolitaines	23
TRANSITION ALIMENTAIRE	23
Agrobiopôle	24
Espace test agricole	25
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	26
Habitat	26
Gens du voyage	27
Plan logement d'abord	28
Contrat de Ville	28
CYCLE DES DECHETS	29
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés	29
Programme d'amélioration des performances de tri	30
ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION DES USAGERS	30
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	32
Enseignement supérieur, recherche et innovation	32
Stratégie numérique	34
Développement économique	36
LA CULTURE COMME SUPPORT D'INTEGRATION	36
Le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	36
L'implication des différents équipements culturels	37
UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION	39
Un CODEV renouvelé	39
Mécénat	39
Réseau M2D2	40
L'ORGANISATION DU PILOTAGE	41
Le projet d'administration de Metz Métropole	41
La Charte de gouvernance	41
Le développement des partenariats	41



Depuis le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité, en éclairant le débat et les choix effectués.

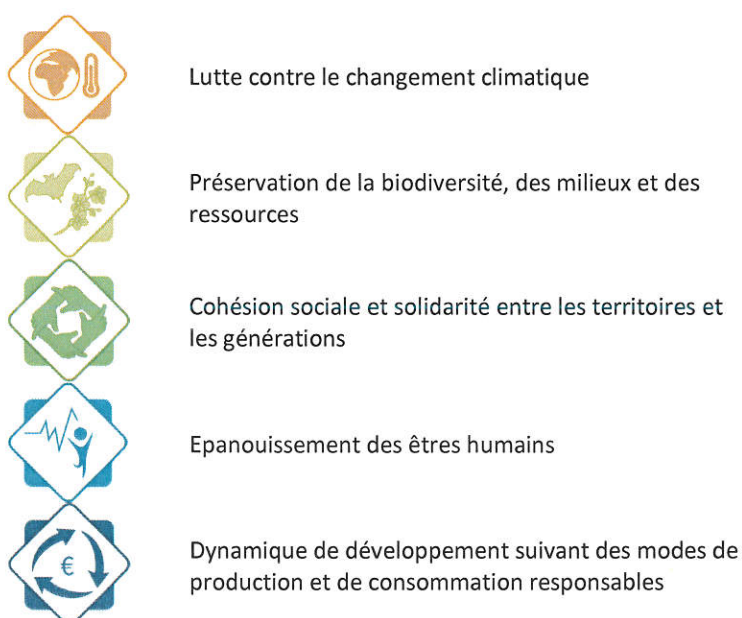
S'il s'agit d'une obligation légale, ce bilan annuel de la collectivité doit surtout permettre une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Dans un contexte de passage en métropole et d'affirmation de nouvelles compétences, ce document met en évidence les nombreuses avancées ou actions innovantes qui ont été menées sur l'année 2018 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Pour cette édition 2018, le rapport se veut synthétique et illustré, il ne vise pas l'exhaustivité mais présente les avancées, pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie également sur les éléments de méthode issus de la démarche Cit'ergie (amélioration continue, transversalité du pilotage et des actions ...). Il a été construit en partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité.

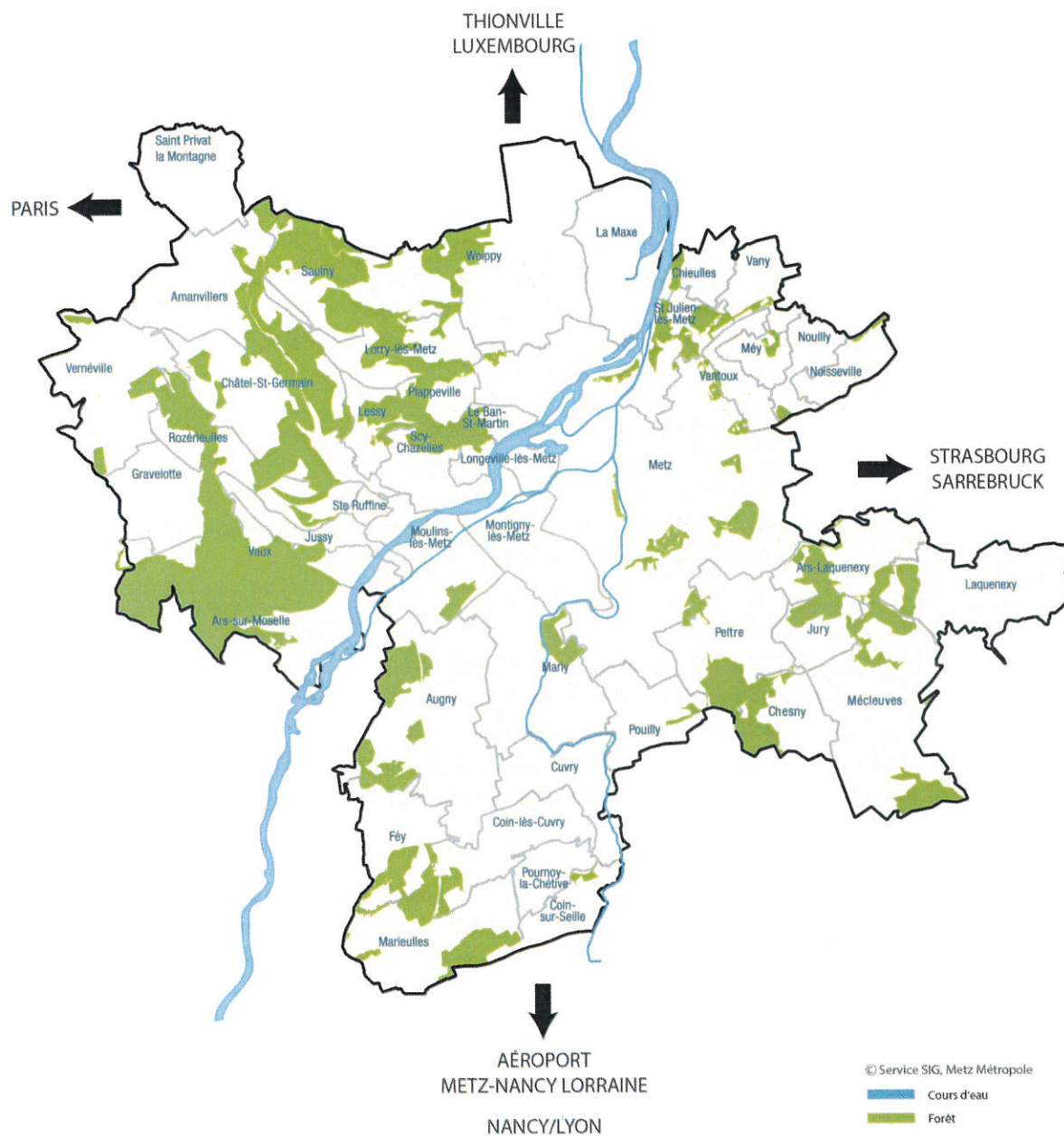
A quoi sert le rapport développement durable ?

- ✓ un document d'information, de sensibilisation et de transparence auprès des habitants
- ✓ un outil de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation des actions menées sur le territoire
- ✓ un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- ✓ un document stratégique pour la politique globale de développement durable

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce rapport, un système de pictogrammes permettra de faire le lien entre les actions de Metz Métropole et leur participation aux 5 finalités du développement durable.



PRESENTATION DE METZ METROPOLE



44 communes

305 km² de superficie

230 000 habitants

4 établissements culturels

2 Universités - 23 000 étudiants

81,3% de recyclage des collectes sélectives

84 exploitants agricoles

Plus de 21 millions de voyageurs transportés par le réseau Le Met en 2018 dont 90 000 quotidiennement



DES DOCUMENTS CADRE REGIONAUX

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est un outil en cours de finalisation au sein de la Région Grand Est. C'est une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Ce schéma intégrateur remplacera, lors de son adoption prévue en juillet 2019, les schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), les schémas de cohérence écologique (SRCE), les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN), les schémas régionaux des infrastructures de transport (SRIT). Le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) y sera également intégré. En 2018, ce sont 13 rencontres territoriales et un séminaire Villes Moyennes qui ont été organisés afin d'assurer la co construction du document avec les différents acteurs du territoire.

30 objectifs ont ainsi été déclinés en 30 règles précisant la manière de les mettre en œuvre et s'appliquant sur 5 grands domaines :

- le climat, l'air et l'énergie ;
- la biodiversité et la gestion de l'eau ;
- l'économie circulaire et la gestion des déchets ;
- la gestion des espaces et l'urbanisme ;
- les transports et la mobilité.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

Avec l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et le développement de la Région Grand Est, Metz Métropole est amenée à réviser sa stratégie de développement économique et de partenariat avec la Région. Ainsi, elle s'est associée à 6 autres EPCI riverains pour la rédaction d'une contribution conjointe au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Décliné en 4 ambitions, 109 propositions d'actions et de partenariat avec la Région Grand Est, ce document propose, dans le contexte et les enjeux transfrontaliers qui concernent ces 7 EPCI, de réfléchir :

- à une optimisation des dispositifs de développement économique ;
- à une meilleure coordination des actions de planification économique ;
- à une mise en réseau efficiente des acteurs de leurs territoires respectifs, notamment sur les enjeux de la mobilité, de la transition énergétique, ou encore de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

LE PROJET METROPOLITAIN

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole a intégré le club des 22 métropoles françaises. Ce changement de statut offre de nouvelles perspectives à la collectivité. Le projet métropolitain vise à dire quelle métropole nous voulons être et ne se construit pas sur une page blanche, bien au contraire. Il est construit comme une caisse de résonance pour amplifier la dynamique engagée par le territoire depuis plusieurs années.

3 ambitions, 10 chantiers :

- la métropole des liaisons européennes, pour aborder la relation à l'Europe et au monde d'un territoire trop longtemps barricadé derrière ses forts
 - o Chantier 1 : la mobilité et l'accueil - organiser la rencontre des flux et des territoires
 - o Chantier 2 : les coopérations transfrontalières - intensifier les partenariats et leur effet d'entraînement
 - o Chantier 3 : le rapport au Luxembourg - la métropole en partage



- la métropole de l'écologie urbaine et humaine, pour souligner la relation aux territoires d'une métropole faite de villes, de villages, de campagnes marqués par leur richesse patrimoniale et architecturale ... mais aussi et surtout d'hommes et de femmes qui la vivent au quotidien
 - o Chantier 4 : la transition alimentaire et énergétique - vers la métropole des circuits courts
 - o Chantier 5 : la nature et ses usages - patrimoine commun métropolitain
 - o Chantier 6 : l'intensification urbaine - faire battre le coeur des quartiers et des villages
 - o Chantier 7 : action sociale et service à la personne - vers de nouveaux modes de faire
- la métropole Art & Tech, pour valoriser la place de la technologie et de l'innovation dans une ville d'art et de commerce, marquée par sa proximité avec l'industrie
 - o Chantier 8 : l'intelligence collective - facteur-clé de la compétitivité et de l'emploi
 - o Chantier 9 : l'économie Nord-Lorraine - vers un nouveau mix industrie/services
 - o Chantier 10 : la créativité - atout métropolitain du développement économique, touristique et culturel

2018, des temps forts !

- environ 500 acteurs ont participé de près ou de loin à des temps forts du Projet métropolitain
- 15 ateliers, temps d'échanges, conférences ou visites ont associé les acteurs du territoire
- 120 fiches projets déposées pour figurer au programme des 100 jours
- 20 septembre 2018 : remise du socle métropolitain au Centre de Congrès Robert Schuman

Et d'autres à venir : du 29 janvier 2019 au 9 mai 2019, les 100 jours du projet métropolitain !

DES DOCUMENTS CADRE A L'ECHELLE DE LA METROPOLE

Projet métropolitain, Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan climat air énergie territorial (PCAET), Trames vertes et bleues, Stratégie foncière, Plans locaux d'urbanisme des communes sont autant d'outils permettant à la métropole d'intégrer le développement durable dans ses différentes politiques publiques structurantes.

TRANSITION ENERGETIQUE



PCAET, COLONNE VERTEBRALE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE

Engagée depuis 2009 à être particulièrement active en matière de transition énergétique et qualité de l'air, Metz Métropole est l'une des premières collectivités françaises à avoir doté son plan climat d'un volet "qualité de l'air".

CIT'ERGIE, DEMARCHE CADRE D'AMELIORATION CONTINUE



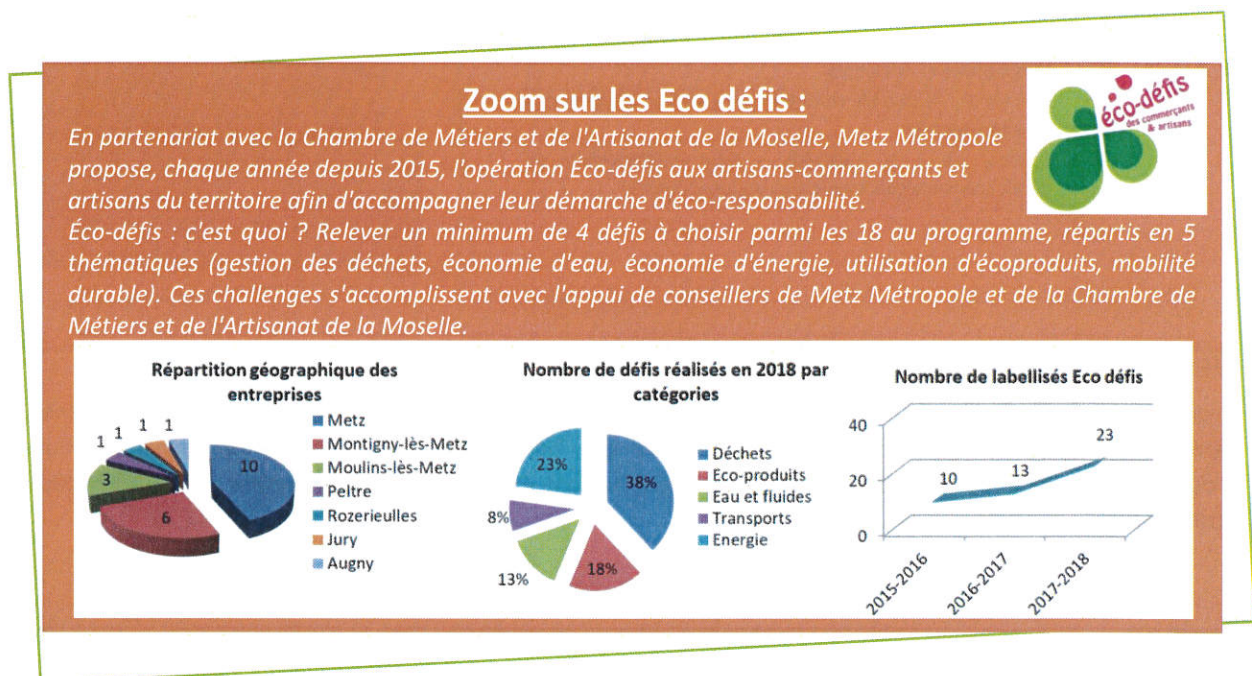
Afin de se doter d'outils et de méthode pour mettre en œuvre les orientations du PCAET, Metz Métropole s'est engagée dès 2015 dans la démarche européenne de labellisation et d'amélioration continue Cit'ergie-European Energy Award. La mise en place progressive en interne et avec les acteurs du territoire du plan d'actions 2016-2020 a permis à la collectivité de se hisser au 3^{ème} rang des métropoles françaises engagées dans la démarche en 2018.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

Metz Métropole, accompagnée de ses partenaires, propose un suivi privilégié des commerçants, artisans et entreprises du territoire dans leurs démarches visant à réduire leur empreinte carbone (économie d'énergie, réduction des déchets, etc.). Les professionnels peuvent être accompagnés par Metz Métropole à travers trois dispositifs :

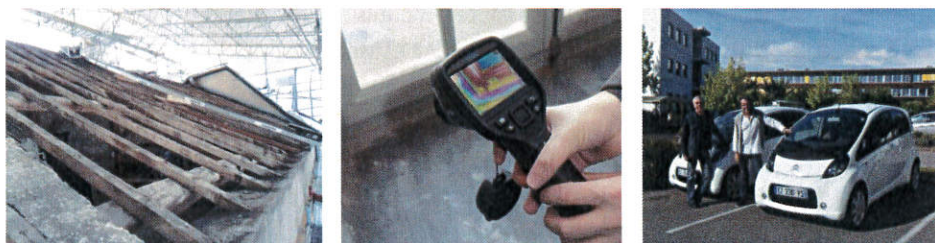
- les Eco-défis des artisans et artisans-commerçants : des conseils et un label valorisant ;
- le pré-diagnostic énergétique : une opportunité pour les petites entreprises d'être accompagnées dans leurs choix énergétiques futurs ;
- l'accompagnement des acteurs du territoire ou apport de conseils méthodologiques lors de l'élaboration d'un Plan de Déplacement Entreprise ou d'un Plan de Déplacement inter Entreprises (en 2018, rapprochements réalisés avec les Galeries Lafayette et la Zone des Gravières).



MAITRISE DE L'ENERGIE

2018 a été marquée par la montée en puissance d'actions de maîtrise des consommations de fluides et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments avec notamment :

- opération d'isolation à l'Opéra Théâtre de la toiture et des murs extérieurs de l'Atelier et du Frigo ;
- analyse par caméra thermique des déperditions au centre technique communautaire et mise en œuvre d'actions correctrices comme l'application de joints étanches au niveau des ouvrants ;
- amélioration du suivi et de l'analyse des consommations et état des lieux des bâtiments métropolitains ;
- acquisition de 3 véhicules électriques dans le cadre de la gestion de la flotte de véhicules.



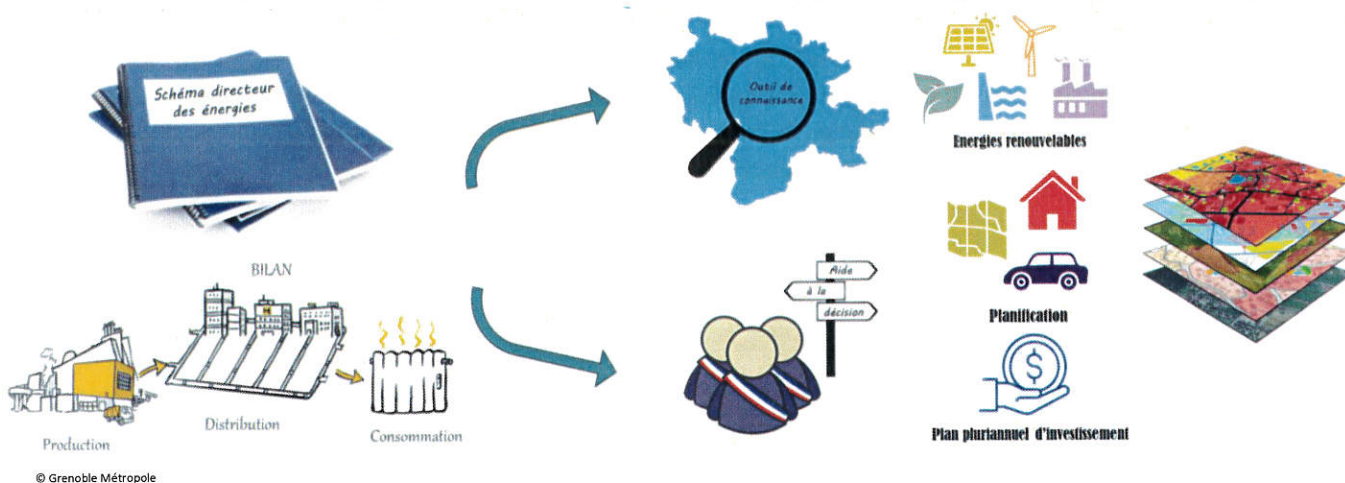


PREFIGURATION DES NOUVELLES COMPETENCES LIEES A L'ENERGIE

Dans le cadre du passage en métropole et notamment à la prise de compétence "Contribution à la transition énergétique" et "Distribution d'énergie", Metz Métropole a initié plusieurs actions, intégrées au plan d'actions Cit'ergie et au Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) 2017-2020 qui a été signé avec l'ADEME en juin 2017. Grâce à ce COTEC, qui repose sur un financement de 450 000 €, de nouveaux projets cadres ont pu être initiés.

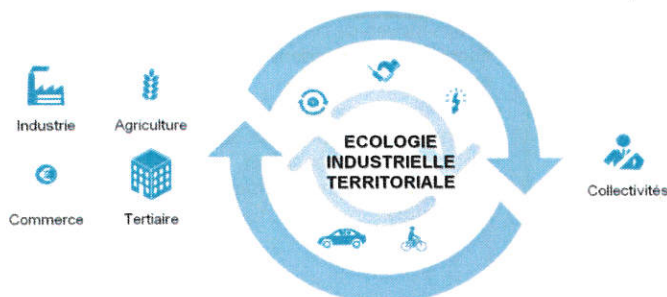
SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Un schéma directeur des énergies (SDE), aussi appelé étude de planification énergétique, est une étude prospective multi-énergies (gaz, électricité, réseaux de chaleur et de froid, énergies renouvelables et de récupération) qui étudie l'énergie et ses évolutions sous toutes ses formes (consommation, production et distribution). Elle se veut être un véritable outil de connaissance pour les services et un outil d'aide à la décision pour les élus. L'objectif pour Metz Métropole est de connaître le portrait énergétique (diagnostic des réseaux, potentiel en énergies renouvelables, ...) du territoire et de pouvoir maîtriser son évolution : développement cohérent du réseau énergétique en lien avec les besoins d'aménagement et les besoins d'améliorations des réseaux, déploiement des énergies renouvelables en lien avec les opportunités territoriales, maîtrise du plan pluriannuel d'investissement de l'énergie, intégration d'enjeux énergétiques dans les documents de planification métropolitains, lutte contre la précarité énergétique...



ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

2018 a également permis la préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur la zone d'activité économique ACTISUD pour accompagner les entreprises dans la recherche de synergies et de mutualisations. Le levier de développement économique que constitue l'écologie industrielle territoriale est en effet clairement établi et affirmé dans la stratégie métropolitaine de transition énergétique, qu'il s'agisse du Plan Climat Air Energie Territoire, du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ou de la démarche Cit'ergie.



La démarche d'EIT touche en effet de nombreux champs de compétences et d'intervention de la métropole. Elle est à la croisée des problématiques économiques et environnementales. En associant gains économiques et réduction des impacts environnementaux, les zones impliquées dans des démarches d'EIT deviennent les moteurs d'un développement pérenne du territoire.

Des enjeux pour les collectivités :

- réduire les pollutions et les nuisances,
- améliorer l'image et renforcer l'attractivité du territoire,
- consolider le marché local de l'emploi,
- générer des emplois innovants, des activités de réinsertion...

Des bénéfices pour les entreprises :

- améliorer l'éco-efficacité,
- adopter une stratégie de différenciation,
- réaliser des économies d'échelle,
- réduire les coûts de traitement des déchets,
- générer de nouveaux revenus par la vente de sous-produits...

Elargie dès le début au Plateau de Frescaty, Metz Métropole a l'ambition de généraliser la démarche d'EIT sur l'intégralité des zones d'activité économique de l'espace métropolitain, et d'instaurer ainsi une interaction constante et directe entre les différents acteurs (économiques, associatifs,...) du territoire.

METZ METROPOLE, AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le passage en métropole, Metz Métropole est devenue Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Energie. Cela s'est traduit entre autre par le transfert des communes à la métropole de la propriété et de la gestion des réseaux de gaz, de distribution de l'électricité et des réseaux de chaleur. La collectivité est désormais en charge du suivi et du contrôle des délégations de service public en la matière.

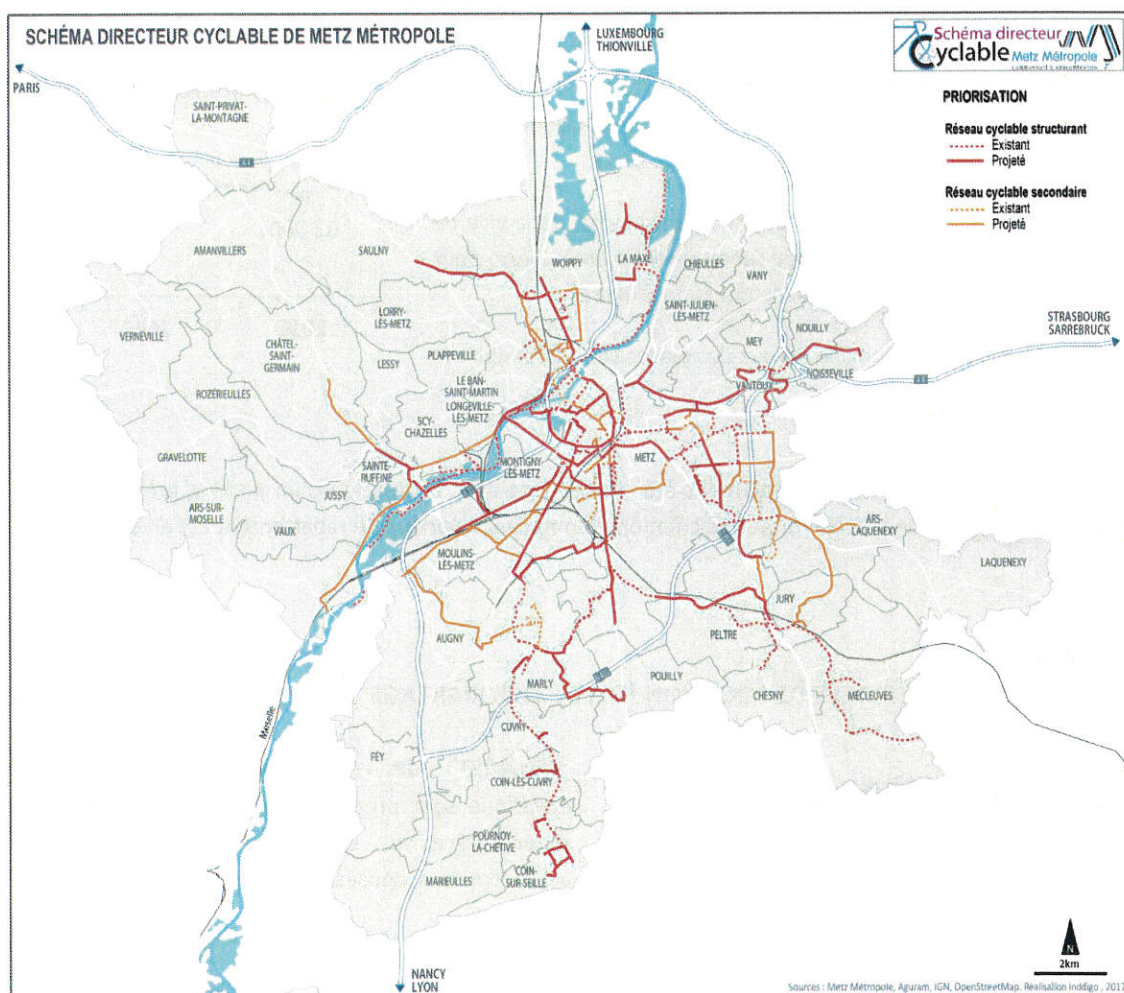
Chiffres clés 2017 :





SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Document constitutif du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole, il sera approuvé en même temps que ce dernier fin 2019. Définissant des orientations, il présente également des propositions de liaisons et d'itinéraires plus fonctionnels et complémentaires des liaisons "loisirs" déjà existantes, de création d'infrastructures (linéaires de pistes, bandes cyclables, passerelle ...) et de services (parking vélo, animations, kit d'entretien ...).



Le diagnostic réalisé fin 2016 fait état d'un réseau cyclable effectif de 80 km (160 km de réseau au total mais 50 % non conforme à reprendre).

L'objectif porté par le schéma est de disposer d'ici 8 ans d'un réseau prioritaire composé de :

- 19 liaisons structurantes
- réparties sur 9 bassins de vie
- soit 180 km d'aménagements (y/c aménagements existants), ce qui représente 0.75 ml/hab. (seuil levier pour faire "décoller" la pratique), au lieu des 0.33 ml/hab. actuels.

DES ACTIONS POUR 2018 :

- création de pistes cyclables (Porte des Allemands et Boulevard Maginot), et une nouvelle liaison Marly-Metz Magny ;
- mise en place du double sens cyclable dans le quartier Outre Seille.

TROIS PRIORITES POUR 2019 :

- liaison Metz-Technopôle ;
- passerelle Wadrineau ;
- fin de la véloroute Charles le Téméraire (tronçons à finaliser aux niveaux de Jussy et de Vaux).



DEVELOPPEMENT DE SERVICES ET INFRASTRUCTURES

DEVELOPPEMENT DE PARKINGS RELAIS ET DE RABATEMENT

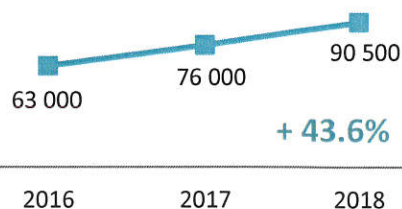
Historiquement 3 parkings relais (P+R) ont été réalisés lors de la mise en place du réseau METTIS. Fréquentés par les pendulaires, ce sont autant de véhicules qui ne pénètrent plus le centre-ville de Metz.

Suite à l'extension du périmètre de stationnement payant de la ville de Metz, une nouvelle offre en parkings de rabattement a été ouverte pour répondre à la problématique des déplacements pendulaires :

- au 144, route de Thionville à Metz des places sont accessibles le samedi
- avenue Henri II à Metz

Les abords de la gare de Peltre ont également été réaménagés avec la création d'un parking près du quai afin de favoriser l'intermodalité. De plus, un projet de création d'un nouveau parking de rabattement est en cours d'étude sur Metz-Magny.

Fréquentation des P+R



DEVELOPPEMENT DE SERVICES DE LOCATION (VELO, AUTOPARTAGE ...)



VELOMET' : des vélos de ville, pliables et à assistance électrique sont proposés à la location courte et longue durée grâce au service VéloMet. 365 vélos sont actuellement proposés via ce service.

INDIGO WEEL : mise en place d'un service de free-floating sur Metz et les communes périphériques avec fin 2018 plus de 200 vélos disponibles.

CITIZ : 11 véhicules présents en 2018 sur Metz, répartis sur 9 stations dont 2 nouvelles en 2018 (Sablon et Saint Vincent). Volonté de renforcer le service avec l'installation de nouveaux véhicules et de nouveaux emplacements, notamment sur le quartier de l'Amphithéâtre en 2019.



DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

Dans les parcs de stationnement de Metz Métropole : en 2018 16 prises disponibles réparties dans les parkings République, Comédie-Théâtre, Maud'Huy, Gare-De Gaulle, Gare-Pompidou, Mazelle, Paixhans.

Un équipement des parcs Saint Thiebault et Coislin est également prévu pour 2019.

Afin de compléter cette offre, le déploiement d'une douzaine de bornes est prévu dans le périmètre du stationnement payant de la Ville de Metz en 2019.

EXPERIMENTATION LUCIOLE

L'éclairage public est un des postes de dépenses les plus importants pour le fonctionnement des collectivités territoriales. C'est pour cela qu'une réflexion autour de la nécessité d'éclairer au plus juste besoin est en cours : extinctions nocturnes dans certaines villes, nouvelles technologies sont de plus en plus déployées. Dans ce cadre, une expérimentation est prévue rue des Tilleuls à Metz avec la mise en œuvre, lors de la réhabilitation de la rue, d'une combinaison entre un enrobé clair et un système d'éclairage LED associé à un détecteur automatique de mouvement adaptant l'éclairage de chaque candélabre aux besoins des usagers. Cela permet également de réduire la pollution lumineuse.



EXPLOITATION DU RESEAU LE MET¹.



Le réseau Le Met a fêté ses 5 ans. De nombreuses évolutions et adaptations ont été réalisées au fur et à mesure afin d'offrir un service répondant au plus près aux besoins des habitants. Preuve de ce succès, le cap des 20 000 000 de validations a été passé en 2017. De plus, il est également prévu la prochaine acquisition de 3 METTIS supplémentaires afin de pallier les très fortes fréquentations aux heures de pointe. Les moteurs de ces 3 bus seront aux normes 6, contre 5 précédemment.

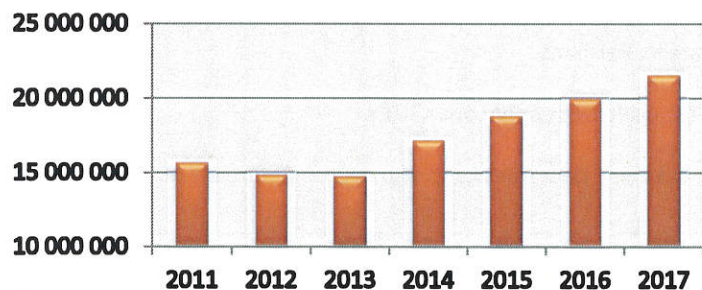
Afin de gagner en qualité de vie et d'air, depuis septembre 2018, la ligne 3 le Met a été déviée afin de la sortir du centre-ville de Metz. En parallèle, un minibus reliant le Centre Pompidou-Metz à la place de la Comédie a été mis en service. Sa particularité : l'arrêt à la demande sur l'ensemble du plateau piétonnier.

Enjeu majeur pour le développement et l'intensification du réseau, une étude va être initiée pour la création d'une future ligne en site propre desservant le sud du territoire.

2018 a également été marquée par la création de deux parties en site propre quai du Rimport et avenue Leclerc de Hauteclouque.



Fréquentation du réseau Le Met



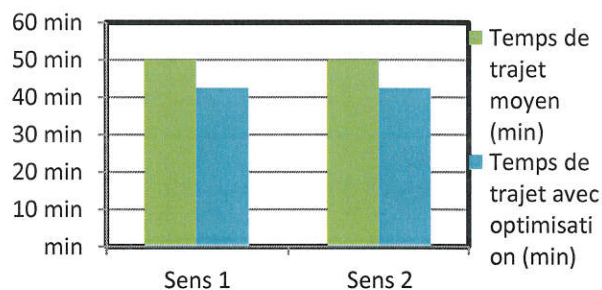
+ 46% en 4 ans sur le réseau LE MET !

Zoom lignes METTIS : depuis leur mise en service, la fréquentation des lignes METTIS ne cesse d'augmenter, notamment aux heures de pointe. Une augmentation de la flotte de véhicules est prévue en 2020 pour réduire la charge des véhicules et anticiper les opérations de gestion et de maintenance.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquentation	15 643 046	14 831 434	14 666 187	17 162 429	18 728 715	19 998 310	21 515 467
Evolution par an		-5,19%	-1,11%	+17,02%	+9,13%	+6,78%	+7,59%

Depuis les années 1970, la Ville de Metz est équipée d'un système de régulation de la circulation aux carrefours à feux. Cela permet notamment d'améliorer les temps de parcours en optimisant l'attente des véhicules : fluidité de la circulation, qualité de l'air, économies d'énergies, régularité des transports en commun sont au cœur de ce dispositif. En 2017, un test d'optimisation de la régulation des feux en faveur des bus a été réalisé sur le trajet de la ligne L4 du réseau Le Met'. Les résultats de cette opération, très positifs, ont permis son déploiement en 2018, sur le périmètre de la Ville de Metz, sur les trajets des lignes L1, L2 et L5, travaux qui seront étendus à tous les carrefours traversés par la L5 en 2019.

Ligne 4 : Gain moyen par rapport aux carrefours à feux



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

La seule création d'aménagements cyclables n'est pas suffisante pour augmenter la part modale du vélo. Des actions de sensibilisation, d'amélioration de l'image du vélo, de valorisation touristique, de services de location ... doivent être menées en parallèle.

SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

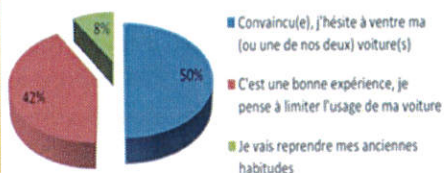
Du 14 au 22 septembre 2018, 16 animations ont eu lieu sur le territoire métropolitain (marches et visites à vélo, journée du transport public avec des voyages illimités pour 1€ sur le réseau Le Met, parcours itinérant sur la qualité de l'air, bourse aux vélos, portes ouvertes, opération "Un mois sans ma voiture" ...).

ZOOM SUR "UN MOIS SANS MA VOITURE"

12 familles se sont engagées à ne pas utiliser leur voiture pendant un mois et ont remis leurs clés de voiture aux organisateurs. Trajets domicile-travail, courses, loisirs, ils ont testé toutes les alternatives à la voiture : bus, vélo, autopartage, covoiturage avec des proches ou des voisins ...

Partenaires : Ville de Metz, Le Met', Citiz, IndigoWeel, Koolicar, Urbis park...

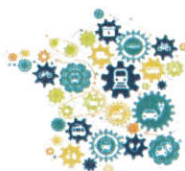
Quel est le ressenti des participants ?



Comment a évolué votre organisation sans véhicule ?



27^e Palmarès des Mobilités



PALMARES 2018 DES MOBILITES

Metz Métropole et la Ville de Metz remportent le Grand Prix des Villes moyennes décerné par le magazine Ville Rail & Transport. Il récompense les actions en matière de mobilité des deux collectivités par la promotion des transports publics et des moyens de déplacements doux (restructuration du réseau de transports en commun, plan vélo), mais aussi par la refonte de la politique du stationnement.



LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources fait l'objet d'une compétence spécifique, "Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager", et constitue une priorité intégrée dans de nombreux projets de Metz Métropole.



TRAME VERTE ET BLEUE



Les Trames Verte et Bleue (TVB) constituent un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines. Suite au passage en métropole au 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole poursuit ses travaux sur la déclinaison d'une Trame Verte et Bleue intercommunale. Sur la base du diagnostic TVB réalisé en 2014 par le bureau d'études Asconit sur le territoire métropolitain, et en cohérence avec la TVB inscrite dans le SCoTAM, Metz Métropole capitalise l'ensemble des données et études

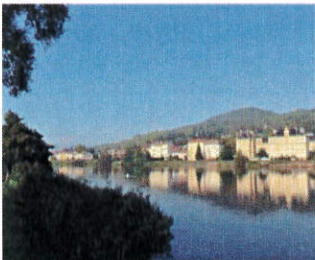
existantes dans le domaine et réalise un travail cartographique et terminologique en collaboration avec le CEREMA et l'Aguram.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- produire un schéma des continuités écologiques du territoire facilement compréhensible par les élus afin qu'ils puissent s'approprier les enjeux et les traductions possibles dans les documents de planification ;
- intégrer un volet "trame noire" dans les réflexions afin de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne ;
- partager ces travaux avec les communes. Dans ce cadre, des ateliers de concertation avec les élus et techniciens des communes seront organisés courant 2019.



PLAN PAYSAGE



2018 a permis de préfigurer le projet de Plan Paysage sur le territoire métropolitain. Cette démarche s'inscrit dans un contexte institutionnel nouveau de passage en métropole avec la prise de nouvelles compétences et dans une ambition transformatrice du territoire. Bientôt dotée d'un Projet métropolitain partagé, qui s'articulera notamment autour d'un axe "écologie urbaine et humaine", la collectivité souhaite interroger et investir son rapport à la nature et aux paysages dont la richesse singulière mérite d'être au cœur d'un travail collectif d'appropriation, de représentation, de protection, de mise en valeur et de promotion. Pour cela, Metz Métropole a été lauréate de l'Appel à projet Plan Paysage lancé par le Ministère de la Transition écologique à l'échelle nationale. L'innovation partenariale proposée dans cette candidature, ainsi que les modalités de participation citoyenne, traduisent la volonté métropolitaine de croiser les regards et de construire son propre "récit" du paysage.



Le Plan Paysage sera appréhendé comme un outil d'attractivité structurant, transversal et interdisciplinaire ; comme un puissant vecteur d'identité et de fierté participant à un changement d'image, et comme un instrument de préservation d'un patrimoine naturel et historique exceptionnel.



Un volet transversal dédié aux paysages nocturnes constituera en outre l'un des axes forts de ce plan paysage, en lien et cohérence avec le projet "Trame Noire" de la démarche Trame Verte et Bleue.



PLAN PATURAGE

Le pâturage est un outil opérationnel permettant une gestion douce des milieux et notamment des milieux sensibles, et aussi des paysages.

Pour la deuxième année consécutive, Metz Métropole a reconduit la mise en place du pâturage ovin, sur le Plateau de Jussy et les coteaux du Mont Saint-Quentin. Près de 30 ha de pelouses calcaires classées Natura 2000 ont été pâturés, par une trentaine de Brebis de race Lacaune. Cette action, réalisée en concertation avec le Ministère des Armées, la DREAL Grand Est (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, permet d'entretenir des milieux sensibles et de préserver la faune et la flore rares qu'ils abritent (orchidées, Damier de la Succise...). Cette action a vocation à se poursuivre et à se développer en 2019 avec l'essai de l'installation d'un troupeau de chèvres de Lorraine en partenariat avec l'association des Amis de la chèvre de Lorraine.



Chiffres clés :

30 ha pâturés en 2018

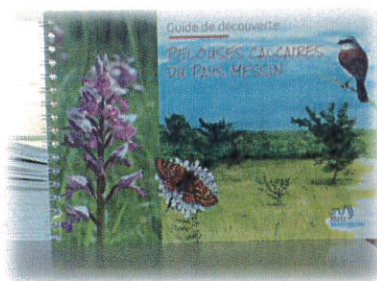
30 brebis de race Lacaune



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "PELOUSES DU PAYS MESSIN"

Metz Métropole poursuit son engagement dans le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité à travers la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du pays messin ». Depuis 2013, Metz Métropole met ainsi en œuvre le programme d'actions inscrit dans le Document d'objectifs (Docob). Cette démarche permet de développer en interne une expertise opérationnelle de gestion d'un site naturel à haute valeur écologique, mais également de mobiliser de nombreux acteurs à travers la mise en œuvre de contrats, avec les agriculteurs et les forestiers par exemple. Plusieurs actions ont été menées en 2018, en complément des opérations de sensibilisation lors de différentes manifestations comme le Trophée des crapauds, de la rédaction d'évaluations d'incidence Natura 2000, d'intégration des enjeux Natura 2000 dans les différents documents de gestion et de planification...

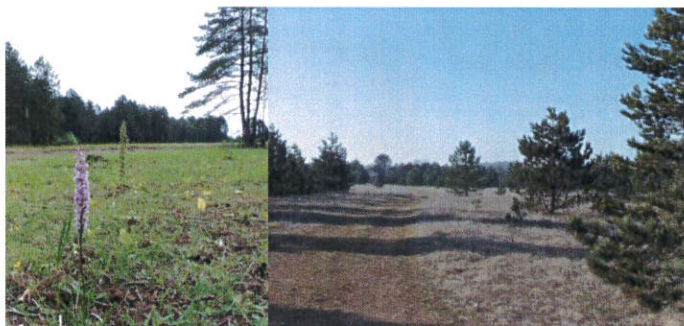
GUIDE DE DECOUVERTE PELOUSES CALCAIRES DU PAYS MESSIN



Né des membres du COPIL Natura 2000, de quelques maires et passionnés de nature, ce guide vise à faire découvrir et (re)découvrir la richesse de la faune, de la flore et des paysages du pays messin au grand public. Conçu pour être emmené partout, il est composé de différentes parties : présentation du site et son histoire, des différents types de milieux (pelouses, forêts, vallons humides) et un guide d'identification des espèces caractéristiques de flore et de faune. Les pages sont à la fois illustrées de photos, croquis et dessins. Distribué à tous les membres du comité de pilotage Natura 2000 et ses partenaires (associations notamment), il sera en libre distribution dans un premier temps dans les 14 communes du site

Natura 2000 et du site classé du Mont Saint-Quentin, ainsi qu'à la Communauté de Communes de Mad et Moselle et à Metz Métropole.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCAIRES DU PLATEAU DE LORRY-LES-METZ



Débutés en octobre 2017, ils résultent d'un projet de gestion et de défrichage raisonné alliant enjeux environnementaux et paysagers, dans le but de réouvrir le milieu et retrouver la biodiversité remarquable liée aux pelouses calcaires. Ce projet réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin" s'articule également avec le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin.

Quoi : des travaux de restauration des pelouses calcaires par abattage manuel des Pins noirs, arasement des souches, gyrobroyage de petits ligneux et débardage à l'aide d'un cheval de trait pour limiter les impacts sur le milieu.

Pourquoi : maîtrise de la colonisation des pins noirs, réouverture d'un cône de vue

Quand : d'octobre 2017 à juin 2018

Avec qui : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, acteurs locaux (élus, associations, Ministère de la Défense, services de l'Etat, ONF ...)

Résultat : 900 tonnes valorisées en bois énergie via l'UEM, respect du caractère paysager du site, retour positif par apparition d'orchidées dès le printemps 2018. A prévoir : entretien pour maintenir le milieu nouvellement restauré (pâturage, entretien mécanique, chantier nature...).

MALLETTE PEDAGOGIQUE



L'un des objectifs du Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin" est la communication et la sensibilisation auprès du grand public. Dans ce cadre, Metz Métropole a conçu, en 2018, des mallettes pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité, à destination des enfants et plus particulièrement des établissements scolaires et périscolaires. Conçue entièrement en interne, avec la participation de l'agence Perspectives pour la conception graphique et la réalisation, cette mallette sera disponible dans chacune des communes du site Natura 2000. Deux exemplaires seront également disponibles au siège de Metz Métropole et un à celui de la Communauté de

Communes de Mad et Moselle, ce qui fait un total de 15 mallettes. Les enseignants et encadrants intéressés pourront venir les emprunter sur simple demande.

Contenu de la mallette : 23 activités d'intérieur comme d'extérieur, un carnet animateur pour expliquer chacune des activités, des outils d'observation des animaux (livrets d'identification, boîtes à insectes ...)

Un objectif : faire (re)découvrir la nature et les raisons pour lesquelles il faut la protéger.

Notions abordées : continuités écologiques, pollinisation, faune/flore, réseau alimentaire, observation des animaux ...

GITES A CHIROPTERES



Metz Métropole a initié un projet d'aménagement d'ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin en tant que gîtes à chauve-souris. En effet, les ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville représentent un énorme potentiel d'accueil pour 15 des 23 espèces de chauves-souris de Lorraine, qui viennent y hiberner ou élever leurs jeunes en été.

Aussi, Metz Métropole, accompagnée d'un architecte du patrimoine et en concertation avec la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France, souhaite équiper 3 ouvrages du Mont Saint-Quentin, de grilles et de portes. L'objectif de cette mise en défens est de permettre l'accès aux ouvrages pour les chauves-souris,

tout en empêchant la fréquentation humaine, les chauves-souris étant très sensibles au dérangement. Les travaux sont prévus pour mi 2019.



NATURE EN VILLE ET ETUDE SESAME

Initiée en 2017, l'étude SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence) a été développée par le CEREMA, la Ville de Metz et Metz Métropole. Elle vise à créer des outils d'aide à la décision sur les espèces d'arbres et d'arbustes à utiliser en milieu urbain, tenant compte des services écosystémiques différenciés rendus par ces végétaux, ainsi que les risques liés aux arbres. Au total, environ 90 essences d'arbres sont étudiées dans le contexte local autour de 5 thématiques :



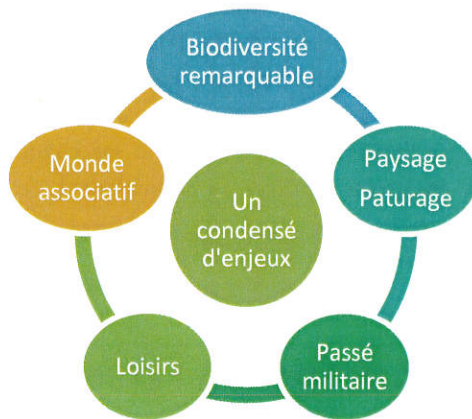
- qualité de l'air : les arbres peuvent fixer certains polluants et améliorer ainsi la qualité de l'air en milieu urbain ;
- régulation du climat local : via l'évapotranspiration, les arbres relâchent de l'eau dans l'atmosphère ce qui a pour conséquence d'humidifier l'air et donc de le rafraîchir ;
- support de biodiversité : il peut servir d'abri, être source de nourriture, participer au maintien des continuités écologiques (trame verte) nécessaires au déplacement des espèces ;
- paysage et cadre de vie : l'arbre comme vecteur de lien social et de bien-être notamment.

L'étude intègre aussi les risques générés par les arbres eux-mêmes : sanitaires (effet allergisant, toxicité, odeur) ou physiques (racines superficielles, chutes de branches, fruits entraînant des dommages, ...).

En pratique, elle se traduit par un outil d'aide à la décision permettant de mieux orienter les projets d'implantation d'arbres et arbustes dans les futurs aménagements. La fin de l'étude est prévue pour mai 2019 et sera suivie d'un déploiement opérationnel de l'outil auprès des collectivités et des aménageurs du territoire.



Véritable totem de l'identité messine, il surplombe la vallée de la Moselle et évoque à lui seul les balades du dimanche en famille à l'ombre de ses arbres. Depuis 2002, l'aménagement de ce site classé d'une surface totale de 700 ha est placé sous la responsabilité de Metz Métropole. Depuis juillet 2017, la collectivité est propriétaire de 211 ha correspondant aux emprises militaires.



Quatre orientations pour l'aménagement du Mont Saint-Quentin

*favoriser la préservation des richesses écologiques par la gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
valoriser les patrimoines naturels et culturels par l'organisation de la découverte du site ;
sécuriser et valoriser les ouvrages militaires ;
animer le projet en lien avec les associations et les habitants.*

2018, une année marquée par la mise en place de la gestion du site :

- présence de 3 agents assurant l'accompagnement des différentes manifestations sportives, des demandes d'interventions, les modalités de gestion de la circulation et des accès, la surveillance des sites et la médiation auprès des usagers ... ;
- installation de deux parcs à pâture pour l'accueil des troupeaux de moutons ;
- élaboration du cahier des clauses architecturales et paysagères à l'initiative de la DREAL ;
- prises de contact établies avec plusieurs associations ou organismes.

Le programme de mise en sécurité du site qui a pour objectif de préserver, sécuriser et valoriser le site, couvre la période 2016-2020. Ces actions et orientations s'inscrivent dans le cadre d'un Plan de Gestion élaboré en partenariat avec la DREAL et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), adopté le 7 mars 2016 :

- sécurisation des forts (occultation des ouvrants, restauration des grilles, enfouissement d'ouvrages dangereux ...) ;
- nettoyage des façades des forts ;
- sécurisation des cheminements et balisage de sentiers ;
- ...





GEMAPI, ETAT DES LIEUX DE LA NOUVELLE COMPETENCE METROPOLITAINE

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Metz Métropole a engagé de nombreux chantiers sur cette thématique :

- lancement d'une étude diagnostic sur la gestion intégrée du bassin versant du ruisseau de Saulny, avec notamment un plan d'actions sur l'hydro morphologie des cours d'eau, gestion des inondations et des ruissellements : 20 km de cours d'eau étudiés sur 6 communes (Saulny, Plappeville, Woippy, Lessy, Metz et La Maxe) ;
- lancement de réflexions sur la renaturation/restauration :
 - o du ruisseau Saint Pierre ;
 - o du ruisseau de Montvaux, avec aménagement des espaces naturels sensibles du Pâquis et de la Saussaie à Moulins-lès-Metz ;
- réalisation de travaux de protection des berges à Chesny et Mécleuves ;
- signature d'une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange pour mener conjointement une étude diagnostic sur la gestion intégrée du bassin versant du ruisseau de Vallières ;
- participation aux travaux de Moselle Aval, structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, sur un territoire élargi allant de Pont à Mousson à Thionville ;
- travail collaboratif avec le syndicat du canal de Jouy et Moselle aval pour la réalisation d'une étude de dangers de la digue du canal de Jouy.

Chiffres clés GEMAPI

*Environ 300 km de cours d'eau répartis sur 16 bassins versants,
4 ouvrages de protection contre les crues représentant un linéaire de 14 km de digues,
4 syndicats de rivières en place sur le territoire,
De nombreux acteurs : syndicats de rivières, VNF, Moselle Aval, chambre d'agriculture, DREAL, DDT, ...*

Le passage en métropole s'accompagne également d'une montée en puissance dans la gestion du cycle de l'eau avec notamment le transfert de la compétence eau potable. Sous l'impulsion de Metz Métropole, deux structures ont vu le jour en 2018, afin d'accompagner la collectivité dans la structuration de la politique publique en matière de gestion intégrée de l'eau :

- la régie publique de l'Eau de Metz Métropole qui distribue en eau potable 10 communes de Metz Métropole,
- le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) qui dessert en eau potable 13 communes de Metz Métropole, 9 de Rives de Moselle et une commune de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange.

Metz Métropole participe également aux démarches "Agri Mieux" et "Atelier des Territoires" avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés sur la protection des ressources en eau du Rupt de Mad.

Ces nouvelles compétences donnent ainsi à Metz Métropole la capacité de maîtriser le cycle de l'eau dans sa globalité: eau potable, assainissement et GEMAPI.



URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN



PLANIFICATION TERRITORIALE

Depuis le 1er janvier 2018, Metz Métropole est devenue compétente en matière de planification et a ainsi en charge les procédures d'élaboration/révision et de gestion (modifications, mises à jour) des documents de planification, notamment des Plan Locaux de l'Urbanisme (PLU) des 44 communes de la Métropole, avec en 2018, quelques temps forts :

- une procédure de révision approuvée : PLU de Cuvry mis en conformité avec les lois ALUR et Grenelle ;
- 14 procédures de révision en cours, avec intégration des volets environnementaux dans les :
 - o projets d'aménagement et de développement durables (biodiversité, mobilité, paysage,...) ;
 - o règlements (prise en compte de la petite faune, des énergies renouvelables, des surfaces imperméabilisées, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,...) ;
 - o orientations d'aménagement programmé (trame paysagère et environnementale, renaturation de cours d'eau, mobilités actives, ...) ;
 - o par le biais des évaluations environnementales ;
- une quinzaine de procédures de gestion.

2018 a également été l'année de lancement des premiers travaux de préfiguration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal en vue d'une prescription courant du premier semestre 2019.



ELABORATION DU PLAN GUIDE DU PLATEAU DE FRESCATY



A la suite de la démarche Europan, concours d'idées en urbanisme et architecture, et de la désignation de 3 lauréats, Metz Métropole a souhaité poursuivre la démarche de conception de la reconversion du Plateau de Frescaty. Pour cela, le choix a été fait d'initier une démarche d'élaboration d'un Plan Guide. Le travail a débuté avec l'agence Fanny CHENU, et Antoine ALLORENT en janvier 2018.

Les différentes étapes de réflexion : diagnostic, stratégie et actions thématiques ont fait l'objet d'une concertation active, notamment avec :

- 2 matinées de concertation sur site (élus des communes d'implantation et de la métropole, CODEV, entreprises présentes sur site, acteurs socio-économiques) : une centaine de participants sur les thèmes de l'économie circulaire et des synergies métropolitaines ;
- 5 ateliers thématiques et techniques avec les agents de la métropole et des partenaires : une centaine de participants autour de l'économie, la mobilité, le logement, l'énergie et les ressources, le paysage et la biodiversité. Un objectif : alimenter et corriger la première version du Plan Guide en renforçant la place de la biodiversité, en précisant l'identité des différents espaces du Parc Métropolitain et du projet ;
- 2 présentations en Conférence des Maires.

Le travail sur le Plan Guide se finalisera au cours du premier semestre 2019.





6 zones de projet

1. ZAC du Domaine de Frescaty
2. Saint-Privat
3. Base-Vie
4. Agrobiopôle
5. FC Metz
6. ZAC Pointe Sud

Des actions concrètes issues de la concertation actuellement en phase d'étude ou de mise en place

Mutualiser les services pour les travailleurs sur le site (mettre en place un service de vélos pour circuler sur le site, créer une crèche/garderie commune) ;

Communiquer pour faire connaître le site (organiser des portes ouvertes, mobiliser les outils numériques) ;

Travailler sur le mix énergétique et les déplacements (mettre en place une charte de développement énergétique comprenant des règles et outils d'accompagnement, avoir un réseau de chauffage urbain alimenté notamment par la biomasse, renforcer les transports en commun, utiliser la piste comme axe Nord-Sud pour les modes doux, créer deux traversées Est-Ouest minimum) ;

Accompagner les structures présentes sur le site (créer des points de vente directe pour l'Agrobiopôle, constituer des groupements d'achat dans le cadre des chantiers, mettre en place un cahier des charges pour la gestion des espaces verts, une charte déchets verts ...).



ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES METROPOLITAINES

PLATEAU DE FRESCATY ET DEMARCHE HQE AMENAGEMENT



Depuis 2017, Metz Métropole s'est engagée dans une démarche de certification HQE Aménagement sur la reconversion de l'ensemble du Plateau de Frescaty. Compte tenu de sa dimension exceptionnelle (380 ha) et du phasage par secteur, le travail s'est poursuivi à différentes étapes en 2018 :

- ZAC du Domaine de Frescaty : finalisation du diagnostic et des orientations, organisation d'ateliers de présentation en comité de secteur ;
- ZAC Pointe Sud, Base Vie : initiation du processus.

L'élaboration du Plan Guide intègre bien entendu les questionnements de la certification HQE Aménagement.

Par ailleurs, 5 projets privés venant s'implanter sur le site ont entamé une démarche de certification HQE bâtiment, bénéficiant ainsi d'un tarif privilégié sur la cession du foncier. La plateforme logistique ARGAN a choisi de viser un label BREAM Excellence.

DES ACTIONS CONCRETES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable sur Actipôle le long du boulevard Solidarité ;
- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pointe Sud :
 - o projet prévoyant l'aménagement de 42 % d'espaces naturels, paysagés ou agricoles sur l'ensemble de la ZAC ;
 - o plantation de plus de 1000 arbres de haut jet et de plus de 5000 arbustes;
 - o 3,2 km de pistes cyclables qui seront aménagées en 2019 ;
 - o réouverture du ruisseau de la Ramotte.
- Plan Guide du Plateau de Frescaty :
 - o 20 % des espaces du site constitués en réserves de biodiversité, espaces naturels, paysagers ;
 - o 48 ha soit 12 % d'espaces dédiés à l'agriculture (production uniquement) l'Agrobiopôle (y compris bâti et espaces imperméabilisés) atteignant plus de 70 ha au total ;
 - o traitement des eaux pluviales par infiltration avec un objectif zéro rejet.

TRANSITION ALIMENTAIRE

L'engagement de Metz Métropole en faveur d'une agriculture périurbaine « multifonctionnelle, diversifiée et durable » s'est manifesté dès 2010, au travers de deux compétences :

- l'aménagement de l'espace communautaire : stratégie foncière, PCAET, Ecocité, l'espace du PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) de Scy-Chazelles/Lessy ;
- le développement économique : Schéma de Développement Economique.



Un espace test agricole et près de 70 ha sur le Plateau de Frescaty sont ainsi mis à disposition de porteurs de projets pour développer une production maraîchère, essentiellement en Bio, à destination des consommateurs locaux. Cet «Agrobiopôle» sera mis en culture progressivement à partir de janvier 2019.

Suite à l'acquisition de la base de Frescaty, le projet agricole métropolitain s'est progressivement construit, en partenariat avec l'agence INSPIRE METZ, l'AGURAM et la Chambre d'Agriculture, autour de la gestion économe et concertée du foncier, de la valorisation du potentiel agricole au travers des documents d'urbanisme, dans l'accompagnement des porteurs de projets, ou encore dans la volonté de s'inscrire dans une dynamique du "produire, transformer et consommer local".

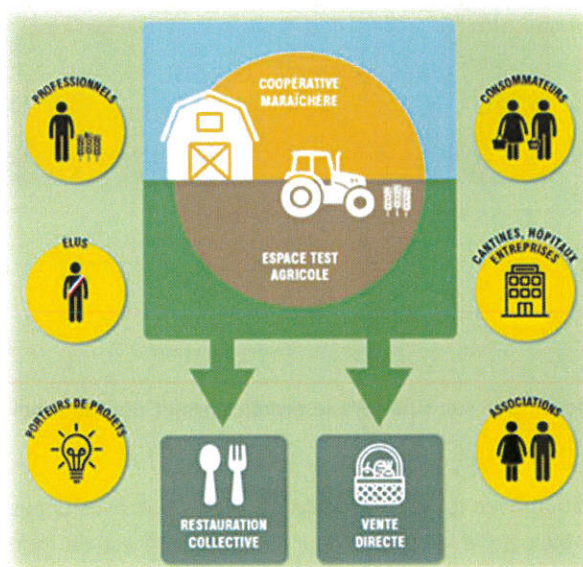
La Métropole a ancré son ambition en faisant de la transition alimentaire l'un des 10 chantiers prioritaires de son Projet Métropolitain et en lançant une démarche de préfiguration de son futur Projet Alimentaire Territorial (PAT). La réalisation d'un diagnostic du système alimentaire, partagé avec l'ensemble des partenaires et acteurs socio-économiques du territoire lors d'un séminaire en octobre 2018 devant plus de 60 participants, a permis à la Métropole d'identifier les enjeux et les « envies d'agir » des acteurs du territoire, et ainsi de fixer les orientations stratégiques de son futur PAT.



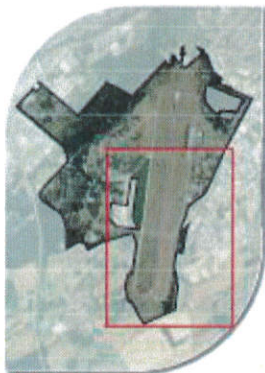
AGROBIOPOLE

Aujourd'hui, ce sont plus de 60 ha du Plateau de Frescaty qui sont dévolus à l'agriculture, espace plus communément appelé l'Agrobiopôle : 52 ha d'espaces de production et 12 ha de foncier dévolus à des projets de transformation-commercialisation.

L'Agrobiopôle est l'épicentre physique d'un projet d'aménagement phare de tout un territoire avec des porteurs de projets bien identifiés en maraîchage bio, petit élevage, arboriculture, permaculture,... Depuis, d'autres sites d'accueil ont également été identifiés et complètent cet Agrobiopôle, Metz Métropole ciblant prioritairement son intervention sur l'espace du Plateau de Frescaty et l'un des versants du Mont Saint-Quentin (l'espace du PAEN de Scy-Chazelles/Lessy).



SITUATION



L'agrobiopôle est reconnu comme zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme.

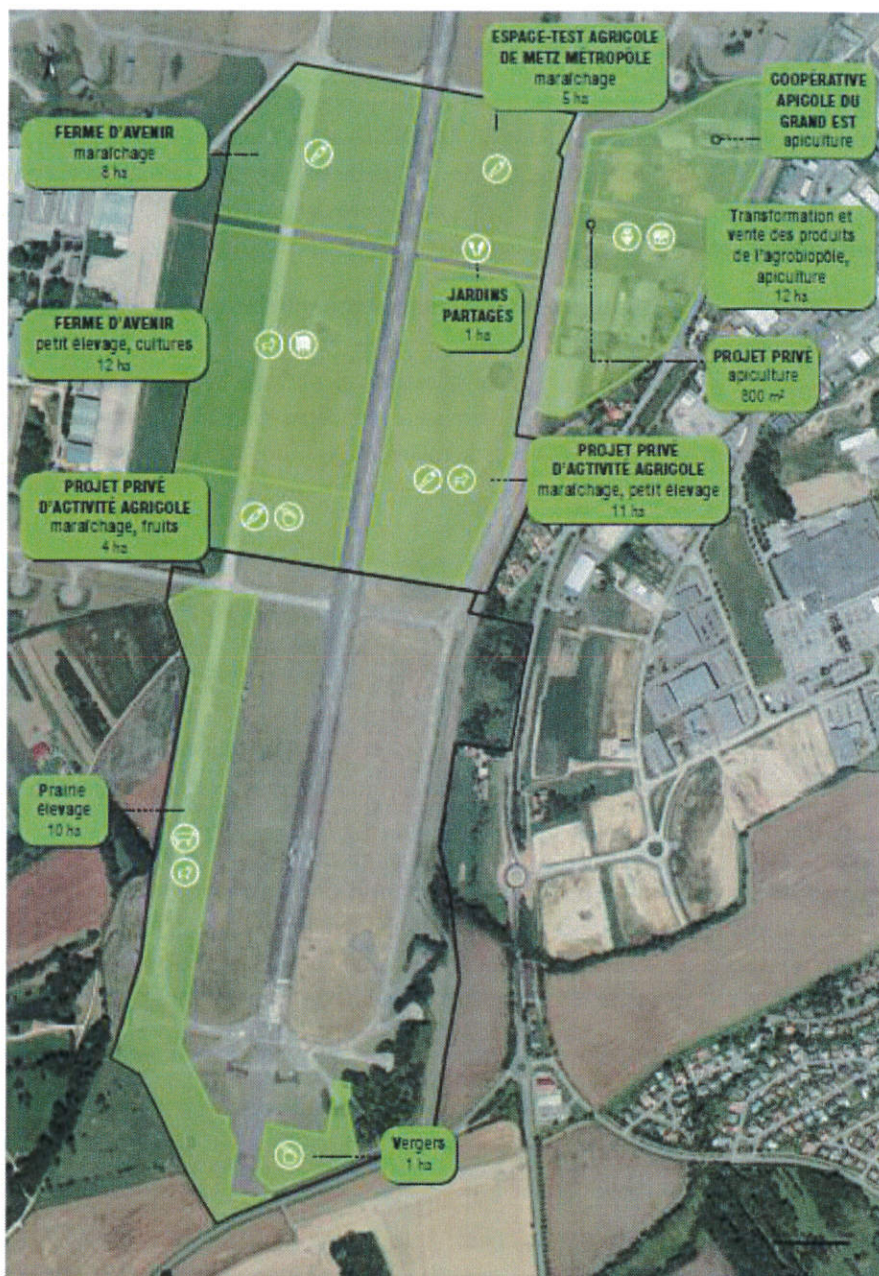
52 hectares de production

12 hectares de transformation et vente

Un espace agricole à aménager : mobilité, implantation des bâtiments, des haies...

Un espace intégré au plan-guide (programme de l'ensemble du Plateau de Frescaty)

LES PROJETS



ESPACE TEST AGRICOLE

L'espace test agricole (ETA) développé sur 5 ha sera le premier projet opérationnel de l'Agrobiopôle avec un appel à candidature en cours.

Metz Métropole en collaboration avec le lycée agricole de Metz-Courcelles-Chaussy porte un projet de "couveuse d'entreprise" en maraîchage biologique. L'objectif pour la collectivité est de mettre à disposition 5 ha de foncier aménagé (serres, systèmes d'irrigation, matériel d'exploitation agricole) à des porteurs de projets souhaitant tester leur activité avant installation définitive. L'installation des premiers porteurs de projet est prévue pour le printemps 2019.



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) : le 2^e PLH (2011-2017) a estimé les besoins du territoire à 1 000 logements par an sur 6 années. Actuellement en cours de révision, le PLH est prorogé pour la période 2017-2019 le temps de sa révision et vise principalement :

- la production de logements aidés à loyers accessibles et répondant ainsi au besoin de la population, tout en diversifiant la typologie des logements au profit des jeunes ménages et des familles,
- la répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération, dont 92 % sont encore aujourd'hui concentrés sur trois Communes (Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy),
- la promotion de nouvelles formes urbaines, alliant densité, confort et qualité architecturale, y compris environnementale,
- l'amélioration de la qualité du parc existant, en aidant financièrement la réhabilitation d'environ 250 logements par an, ce qui concourt notamment à la remise sur le marché des logements vacants.

En 2018, une modification simplifiée de ce document-cadre a permis notamment d'apporter des éléments de diagnostic actualisés et d'intégrer les 4 communes de l'ex-Val Saint-Pierre, ainsi que les dispositions des lois ALUR, LAMY et Egalité&Citoyenneté.

Ainsi, autour du Programme Local de l'Habitat (PLH), Metz Métropole, soucieuse des enjeux énergétiques et climatiques, a mis en place des outils variés pour développer une politique de construction et de rénovation des logements.

ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

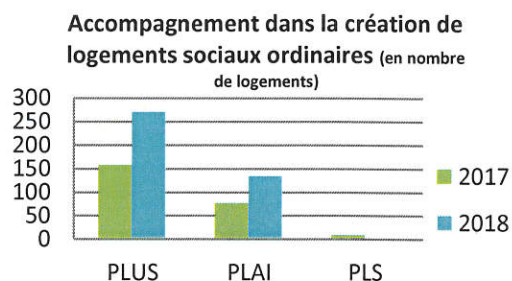
- Pass' Logement :
 - o Près de 12 000 € financés par Metz Métropole à travers le dispositif PASS'Logement en 2018 ;
 - o Seulement 11 dossiers déposés en 2018, contre 36 en 2017. En moyenne, l'accompagnement dépasse légèrement 1 000 € par dossier.
- Maison durable : la collectivité a enregistré un dossier pour ce dispositif en 2018 pour la création de 52 pavillons jumelés, au niveau de la ZAC des Côteaux 2, à Woippy. Avec une subvention de 3 000 € par pavillon, la subvention totale de Metz Métropole pour ce projet s'est élevée à 156 000 €.

LOGEMENT SOCIAL

La question de l'offre sociale et très sociale est majeure à Metz Métropole. Le nombre de logements très sociaux construits dans les années 2000 a été particulièrement faible, et plus encore au regard des besoins constatés. Dans le cadre de sa compétence Equilibre social de l'habitat, Metz Métropole accompagne financièrement la création de logements sociaux PLUS et PLAI bénéficiant d'un agrément par l'Etat (PLUS = prêt locatif à usage social, PLAI = prêt locatif aidé d'intégration) et garantit les emprunts de l'ensemble des opérations du territoire.



	2017	2018
Subventions logements sociaux ordinaires	755 000,00 €	1 186 500,00 €
Garantie d'emprunt	36 818 085,00 €	16 111 856,00 €
Subventions logements sociaux portés par des structures	40 000,00 €	120 000,00 €



A travers son soutien aux réhabilitations de logements, Metz Métropole souhaite lutter contre l'habitat indigne et insalubre, encore présents sur certains secteurs, mais aussi soutenir la bonne qualité du parc locatif sur l'agglomération. L'action de Metz Métropole porte donc sur la dimension qualitative de l'offre, mais aussi sur sa dimension quantitative, en lien avec le besoin soutenu de logements sociaux et très sociaux.

Metz Métropole accompagne également les Communes dans leurs démarches de construction de logement social et les sensibilise à l'intérêt de ce type d'opération.

PARC PRIVE CONVENTIONNE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017-2020 prévoit de traiter 585 logements en 3 ans sur plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, aide à l'autonomie. Ce dispositif succède au Protocole Habiter Mieux et au Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et a déjà permis la réhabilitation de logements :

- 2017 : réhabilitation de 106 logements du parc privé (91 dossiers dans le cadre d'Habiter Mieux, 18 dossiers dans le cadre du PIG, dont 3 opérations ont cumulé les deux aides) pour un total de 77 000€ d'aides accordées ;
- 2018 : réhabilitation de 130 logements du parc privé (118 dossiers dans le cadre de l'OPAH, 11 dossiers Habiter Mieux et 1 dossier PIG).

De 2011 à 2017, un total de 652 logements ont été accompagnés dans le cadre du PIG (2011-2015) et environ 115 dans le cadre du protocole Habiter Mieux (2016-2017).

Enfin, Metz Métropole est partenaire du Programme d'accompagnement des copropriétés dégradées (PACOD) de Metz-Borny, ainsi que des OPAH copropriétés du territoire, portées par la Ville de Metz et dont l'opérateur est le Centre d'Amélioration de la Moselle (CALM). Pour cela, la collectivité participe à hauteur de 10% HT du montant des travaux réalisés dans les copropriétés concernées dans la limite de 1 000€ par logement.

A ce titre, dans le cadre des dispositifs portés par la Ville de Metz, la Métropole a récemment accompagné financièrement 3 copropriétés pour un montant de 29 514€ en 2017 et 3 380€ en 2018, pour divers travaux.



GENS DU VOYAGE

Depuis 2018, Metz Métropole est propriétaire et gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur son territoire.

Afin de répondre aux préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Moselle 2017-2023, Metz Métropole doit :





- créer deux aides supplémentaires de 40 places sur Metz et 20 places sur Moulins-lès-Metz ;
- pérenniser une aire de grand passage ;
- engager des démarches à destination des ménages en quête de stabilité (sédentarisation).



PLAN LOGEMENT D'ABORD

Metz Métropole a été l'un des 24 territoires retenus en mars 2018 pour la mise en œuvre accélérée du Plan "Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme". Une animatrice a été recrutée en novembre 2018 pour une mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route dès 2019 (solutions de logement pour grands marginaux, lancement de l'étude sur le logement accompagné et l'hébergement, développement de l'intermédiation locative dans le parc privé ...).

Trois conventions ont déjà été signées avec les partenaires, permettant de prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions : convention pour les personnes sortant du centre hospitalier du Jury, pour les jeunes sous main de justice et enfin pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.



CONTRAT DE VILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire, Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires (Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz Nord, Hauts de Vallières, Sablon Sud et Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie). Parmi ces quartiers, 4 sont pris en compte dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En 2017 et 2018, la mise en œuvre du protocole de préfiguration et l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain de Metz Métropole a mobilisé l'ensemble des partenaires, en lien avec les villes de Metz et de Woippy. La signature de la nouvelle convention de renouvellement urbain devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2019.

Zoom sur des exemples d'actions soutenues dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020 :

Référents de quartier – Gestion urbaine et sociale de proximité : la Ville de Woippy a mis en place des référents pour informer au quotidien les habitants, recueillir leurs attentes et leurs doléances et veiller au maintien d'un climat social apaisé

Repair café : ateliers de 3 ou 4h portés par MDESIGN pour réparer des objets et ainsi lutter contre la surconsommation et l'obsolescence programmée, mais aussi réfléchir à son mode de consommation et éviter le gaspillage

J'aqis pour manger mieux : l'association FAUVE propose des ateliers culinaires par groupes de 8 à 10 personnes permettant d'accompagner le changement des pratiques d'alimentation en intégrant des réflexions sur la santé, le budget et l'environnement.



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Document cadre obligatoire depuis 2018, Metz Métropole a élaboré son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en partenariat avec les acteurs locaux, associatifs, économiques, sociaux, et institutionnels. Il est la continuité du premier programme 2010-2015 et se décline en 6 axes directeurs : gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, prolongement de la durée d'usage, consommation responsable, accompagnement des non-ménages et projets transversaux.

2 objectifs : une réduction de 10 % des quantités globales de déchets entre 2010 et 2020 et une réduction de 8 % sur la durée du programme.

LE PLPDMA EN ACTIONS

GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

- poursuite des opérations de sensibilisation et de mise à disposition de matériel de compostage pour les particuliers, les immeubles et les établissements demandeurs ;
- élaboration d'une démarche de mise à disposition et de suivi de lombricompostage, pour un lancement dès janvier 2019 en format test auprès de 30 foyers volontaires ;
- opération Seconde vie des sapins de Noël : lancement de la première édition des récupérations de sapins pour paillage des espaces verts municipaux. 7 communes engagées en 2018, 639 sapins (environ 4 tonnes) récupérés, broyés sur place et directement réutilisés par les services municipaux pour pailler les espaces verts. 8 communes se sont engagées pour la deuxième opération en 2019.



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES



18 établissements de restauration ont été suivis en 2018 dans le cadre de la mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. De plus, la Ville de Metz a également initié cette démarche auprès de 4 de ses restaurants.

Afin de consolider cette action, 5 formations "Classes du goût" ont été co-organisées avec la DRAAF dans 13 communes hors Ville de Metz : 62 personnes ont ainsi pu être formées, de l'animateur périscolaire au Maire.

REEMPLOI

- relance de la démarche d'installation de bornes de collecte de textiles, linge et chaussures : 7 communes nouvellement équipées et 2 communes ayant ajouté des bornes à celles existantes soit 10 nouvelles bornes. 62 bornes présentes sur le territoire en 2018 au total. Une prévision de 259 tonnes collectées soit 15% d'augmentation par rapport à 2017.
- Recyclivre : lancement officiel de la filière de réemploi des livres sur la Métropole. Partenariat avec Montigny-lès-Metz et Metz pour le désherbage de leurs bibliothèques. 8 points de collecte référencés au total sur le territoire avec des bibliothèques, des locaux d'associations et certaines déchèteries. Le porteur de la filière, Recyclivre, a obtenu pour ce travail avec Valo et CMSEA (Ateliers des talents) le Trophée RSE Grand Est 2018 dans la catégorie "partenariat territorial" ;
- collectes zéro gaspi en déchèteries : une prévision de 33 tonnes récupérées par Emmaüs, en particulier des livres, meubles et textiles, sur 47 journées.



PROGRAMME D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés vise à réduire les quantités globales de déchets. Pour compléter cette action, Metz Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un programme d'amélioration des performances de tri, démarche volontaire qui vise à transférer les déchets recyclables vers les bonnes filières de recyclage. Si le tri est mis en œuvre depuis le début des années 90, il reste encore une marge de manœuvre importante. Le projet de conteneurisation a remis à plat l'organisation de la collecte, ce qui a déjà permis de sensibiliser la plupart des usagers et d'augmenter les quantités collectées en recyclables. Mais il reste encore trop de déchets recyclables dans les ordures ménagères résiduelles (près de 25%) et la qualité du tri se dégrade. Le programme durera 3 ans de 2019 à 2021 avec un objectif restant encore à définir.

Chiffres clés :

- 11 animations sur le tri soit 639 personnes sensibilisées,
- 14 754 ménages sollicités en porte à porte dont 7 849 rencontrés et sensibilisés au tri (taux de contact de 53%).

ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION DES USAGERS



civigaz

OPERATION CIVIGAZ

Le programme CIVIGAZ a également été initié en octobre 2017 sur le territoire de Metz Métropole et vient compléter l'action de la collectivité en matière de logement. Il a pour objectifs d'aider les familles à maîtriser leur consommation énergétique et améliorer la sécurité de leur installation intérieure au gaz. Il se traduit sur notre territoire par un partenariat entre la collectivité, GrDF et l'association Unis-Cité. Porteuse de projets impliquant des jeunes en service civique, Unis-Cités a recruté et formé



localement une équipe de 8 volontaires. La mission d'intérêt général qui leur est confiée consiste à effectuer des visites chez les habitants des quartiers ciblés par le programme. 1 303 logements privés des quartiers prioritaires Politique de la Ville ont ainsi bénéficié de cette opération ce qui a favorisé l'insertion professionnelle des 8 volontaires.

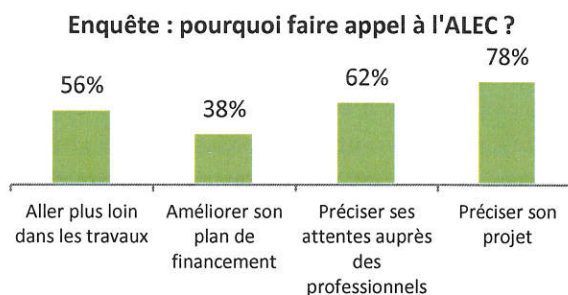
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) DU PAYS MESSIN



L'ALEC du Pays Messin porte l'Espace Info Energie qui a pour vocation le conseil personnalisé des particuliers (facilitation des projets par un appui technique et financier) mais aussi l'animation de formats de mobilisation visant à encourager les habitants à passer à l'action en faveur des économies d'énergie et de la préservation du climat.

Plusieurs actions d'animation ont eu lieu en 2018 :

- 12 séances de l'Escape game "Sur les traces du Pr Green" ont eu lieu en 2018 ;
- "Moins de gaspi c'est plus d'économie" : format participatif sur le thème du gaspillage alimentaire et des économies d'énergie ;
- Atelier "Je diagnostique moi-même mon logement" ;
- Sorties thermographiques : 68 logements analysés sur Chesny, Amanvillers et Saulny ;
- Mise en place des packs "Prédiag Habitat" à destination des particuliers comprenant une thermographie et un bilan thermique simplifié (dialogie)



RESEAU CLIMATCITES

Les Communes membres volontaires sur les thématiques Climat, Air et Energie sont fédérées via le réseau ClimatCités, créé en mars 2010, et qui connaît toujours une forte dynamique. Les réunions du réseau prennent la forme d'ateliers décentralisés dans les Communes membres, autour d'expériences de celles-ci (thématiques 2018 : bâtiments neufs, confort d'été, économies d'énergie faciles, qualité de l'air intérieur...).



Ce réseau est également l'occasion de bénéficier de l'appui technique du Conseiller en Energie Partagé, présent au sein de l'ALEC du Pays Messin, qui intervient désormais auprès de 20 Communes membres pour la réalisation de prédiagnostics eau et énergies et auprès de 4 Communes pour des missions personnalisées. Les Communes concernées sont ainsi conseillées sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine, les travaux d'amélioration possibles, les procédés et matériaux, les énergies renouvelables, etc.



En parallèle des séances du réseau ClimatCités, une expérimentation sous la forme d'une "formation" a été réalisée en partenariat avec ATMO Grand Est sur le thème de la qualité de l'air intérieur, à destination des élus et techniciens des communes.

Zoom sur la semaine européenne de réduction des déchets

21 animations prévention soit 1 877 personnes sensibilisées, principalement autour des thématiques de compostage, de gaspillage alimentaire et de consommation durable.

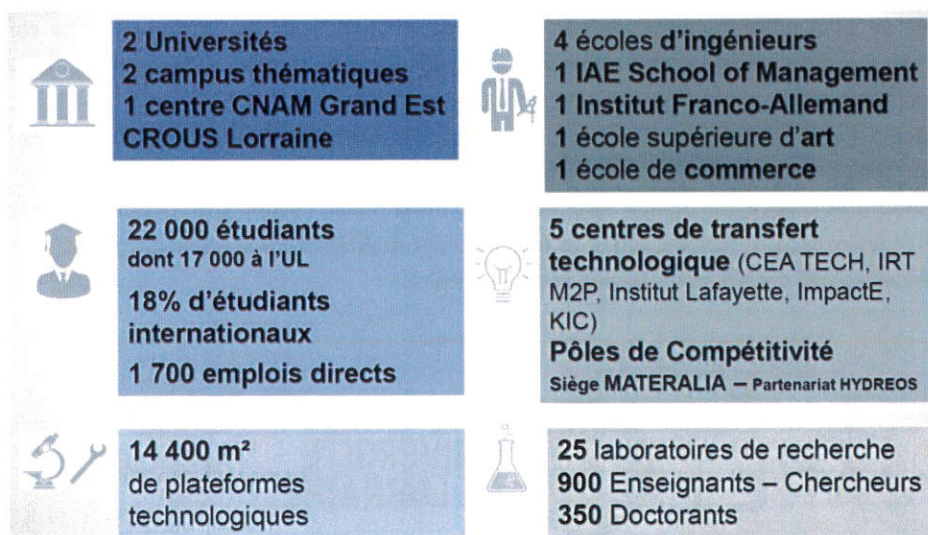


La première édition d'une journée Noël Zéro Déchets a été un succès avec plus de 900 visiteurs dans la journée autour d'une zone de gratuité et d'ateliers de fabrication de décorations de Noël à partir de réemploi, d'idées cadeaux zéro déchets, d'un Noël sans gaspillage, ... portés par des associations du territoire de la Métropole.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



DEMARCHE INVENT METZ CAMPUS

La démarche "Invent Metz Campus" a été initiée en 2017 par Metz Métropole pour donner plus de visibilité à l'écosystème messin. En effet, ce label vise à valoriser l'existence d'un écosystème d'acteurs scientifiques et de transfert technologique en interactions avec le territoire et le monde économique.



Afin de poursuivre cet objectif et de rendre possible une plus grande proximité entre les entreprises et les laboratoires de recherche lorrains, Metz Métropole crée en 2018 un lieu d'échange et de débat : "les ateliers Invent Metz Campus". Ainsi, Metz Métropole, l'Université de Lorraine et l'ADCIFRE SHS se sont associées pour mettre en œuvre le 1er Atelier d'intelligence collective d'Invent Metz Campus. Focalisée sur le domaine des sciences Humaines et Sociales, cette première rencontre entre doctorants et entreprises a permis d'identifier le vivier de compétences des jeunes chercheurs lorrains, et les débouchés économiques concrets que peuvent avoir les travaux de recherche au sein des entreprises.

Metz Métropole souhaite poursuivre en 2019 la mise en place d'autres ateliers thématiques. Aussi un deuxième atelier ciblé sur les compétences et l'expertise scientifique dans le domaine des matériaux et procédés est envisagé. L'objectif est de croiser les compétences académiques, universitaires et industrielles des différents acteurs dans ce domaine : laboratoire de recherche, IRT, Clusters, Pôles de compétitivité, PME/PMI.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE ET SES COMPOSANTES

En 2018, Metz Métropole poursuit son action de soutien auprès des différents projets et composantes de l'Université de Lorraine :

- Centre Pierre Janet : centre de psychothérapie qui porte dans ce domaine un pôle de formation et de recherche unique en France. Le modèle innovant du Centre Pierre Janet constitue un vecteur d'attractivité pour le territoire sur toutes les questions liées à la prise en charge non médicale des patients atteints de pathologies graves. A ce titre, Metz Métropole a renouvelé son soutien financier : 37 000 € en 2018.
- Pôle Etudiant Entrepreneuriat Lorrain (PEEL) : dispositif de l'Université de Lorraine labellisé depuis 2011 dans le cadre d'un projet national dédié au développement de la culture entrepreneuriale auprès du public étudiant. Le volet entrepreneuriat en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche constitue un des objectifs majeurs de la stratégie de développement que souhaite impulser Metz Métropole. A ce titre Metz Métropole soutient financièrement le PEEL : 40 000 € en 2018.
- La Maison pour la Science : création, en partenariat avec Metz Métropole et l'Université de Lorraine, d'un nouveau centre pilote "La Main à la Pâte". L'objectif de ce centre de ressources est de rapprocher la communauté éducative du monde scientifique et de stimuler l'esprit scientifique, la compréhension du monde et les capacités d'expression chez les élèves. Metz Métropole soutient ce projet : 9 000 € en 2018 pour l'accueil d'une quinzaine de classes de son territoire.



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



La main à la pâte

POURSUITE DU SOUTIEN A L'INSTITUT LAFAYETTE

L'Institut Lafayette, installé à Metz depuis 2015, est une plateforme d'innovation et de transfert de technologie dans le domaine des nouveaux matériaux semi-conducteurs, composants et systèmes pour l'optoélectronique, secteur d'excellence et d'avenir pour le territoire messin.

Répondant à la fois aux enjeux scientifiques, technologiques et économiques, l'Institut Lafayette a pour objectifs et ambition la commercialisation de nouvelles technologies et la création de start-up. S'appuyant sur les compétences du campus européen de Georgia Tech et de l'Université américaine Georgia Tech Atlanta, cet équipement est aujourd'hui en phase de devenir une plateforme de recherche d'excellence mondiale sur des nouvelles technologies en émergence.

En 2016, le démarrage opérationnel de l'activité de l'Institut Lafayette a permis la mise en place et le développement de "briques technologiques" dans les domaines de l'optoélectronique débouchant sur de nombreux domaines d'activité économique et notamment dans le domaine environnemental et photovoltaïque.

Metz Métropole soutient cet équipement stratégique à fort potentiel en matière de retombée économique pour le territoire. Ainsi, sur la période 2017-2020, Metz Métropole apporte un investissement de 125 000 € pour le développement des "briques technologiques" (soit 31 250 € par an pendant 4 ans).



STRATEGIE NUMERIQUE

2018 a vu naître la stratégie numérique de Metz Métropole, dont l'un des trois axes concerne la Smart métropole, connectée, humaine et durable, axée autour de trois objectifs principaux :

- être le premier smart territoire (territoire intelligent) en région Grand Est ;
- positionner Bliiida dans le top 5 des tiers lieux de référence en France ;
- conforter Metz Métropole comme une métropole French Tech.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont eu un impact sur le développement durable en 2018 :

- la pose de la première pierre d'un data center dont l'impact écologique constitue la base du cahier des charges ;
- la création d'une plateforme dédiée aux objets connectés sur Bliiida, de nature à produire des indicateurs de performances propices aux économies d'énergie. Cette plateforme est ouverte aux expérimentations ;
- la contribution du numérique au Projet métropolitain, notamment sur l'axe lié à la métropole humaine et durable.

Start-up messines et développement durable

45-8Energy développe des outils de recherche d'hélium naturel,
Mydomus dématérialise le carnet d'entretien de biens immobiliers,
Tresorio développe des chaudières numériques

Etape clé dans la stratégie numérique du territoire, le site internet de Metz Métropole a fait peau neuve en septembre 2018. Ses contenus et son graphisme ont été complètement repensés et modernisés. Ce nouvel outil se veut être une véritable porte d'entrée pour plus de proximité avec les citoyens en leur apportant de l'information pratique, actualisée et pertinente. De nombreuses démarches sont réalisables aujourd'hui en ligne.

Pour porter une stratégie numérique de nature à répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, Metz Métropole dispose de 2 atouts majeurs :



LORnTECH



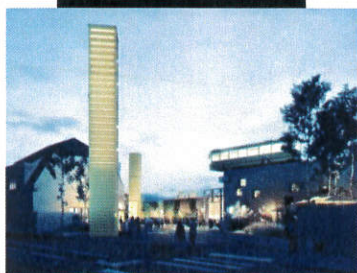
Ecosystème de start-up porté par le Sillon Lorrain et labellisé "métropole French Tech" depuis juin 2015, il a pour objectif le développement de programmes d'accompagnement et de promotion au service des start-up, l'émergence de nouveaux talents, la croissance et l'incubation de start-up et l'accompagnement des entreprises dans la transition numérique.

Pour amplifier la dynamique déjà présente, de nombreux leviers sont envisagés : tisser davantage de liens entre les universités, les plateformes de recherche et les start-up, développer les filières de formation autour des nouveaux métiers, renforcer l'innovation dans des filières comme le bâtiment ou l'agriculture.

Le programme événementiel, labellisé LORnTECH, fait la part belle à ces start-up au travers d'un village d'innovation présent lors de différentes manifestations : le salon des industries du futur à Mulhouse en novembre 2018, le salon "Osez l'innovation de demain" à Metz le 13 décembre 2018, Agrimax, fin octobre 2018, Vivatech à Paris en juin 2018, l'ICT SPRING à Luxembourg en juin 2018.

Événement régional de référence consacré au numérique, GEN2018 a accueilli à Metz les 13 et 14 septembre 2018 plus de 4 500 visiteurs, avec comme l'un des points d'orgue la présence de Bertrand Piccard pour son initiative "1 000 projets pour la planète".

BLIIDA



Lieu dédié à l'économie numérique et créative, il porte en son sein les concepts d'innovation, d'inspiration et d'intelligence collective. C'est le bâtiment symbole, totem de la dynamique LORnTECH à Metz.

Cet espace sera complètement réaménagé entre 2019 et 2021 afin de renforcer les caractéristiques techniques du lieu (thermiques, acoustiques, sécurité ...), d'améliorer les conditions de travail des résidents, d'ouvrir plus largement le site au public et optimiser les capacités d'accueil. Il sera organisé autour de 4 quartiers :

- innovation numérique ;
- média et production audiovisuelle ;
- industries créatives ;
- un restaurant, des promenades, des espaces communs ouverts à tous.

Autour de ce réaménagement, Bliida développera également son action "hors les murs", dans les quartiers urbains et également les zones rurales de la métropole.

Des entreprises et projets au cœur de la transition énergétique, écologique et solidaire

la **conserverie locale**, laboratoire de cuisine qui fabrique des produits (soupes, confitures, ...) à partir d'inendus alimentaires,

la **recyclerie, matériauthèque** approvisionnée à partir de déchets plastiques, papier, métaux et autres,

O'SEEDS, qui valorise la culture de plantes et leurs bienfaits pour le grand public,

Kreobox, qui développe des outils connectés pour le jardin,

My Food, qui crée des serres connectées, basées sur l'aquaponie et la permaculture,

Organeo, qui développe une expertise en matière de tri des déchets

BLIIDA héberge également le **laboratoire d'innovation de l'ADEME**.



AGENCE INSPIRE METZ



Forte d'un contexte particulièrement favorable avec la Métropole qui a été créée au 1er janvier 2018, Metz Métropole a souhaité réunir ses forces vives pour stimuler son rayonnement et faciliter l'installation sur son territoire de nouvelles énergies et de nouveaux talents. Ainsi, Metz Métropole Développement et l'Office de Tourisme Communautaire de Metz Cathédrale ont fusionné en une seule et même structure, sous les couleurs de la marque Inspire Metz.

Inspire Metz une marque de territoire : l'objectif de la marque Inspire Metz est de renforcer l'attractivité du territoire en faisant de l'appartenance à Metz et à son agglomération un avantage compétitif pour les partenaires privés et publics. Il s'agit également de partager les mêmes éléments de langage, de coordonner les prises de parole sur Metz Métropole au niveau national et international, et de poursuivre la visibilité offerte par le Centre Pompidou-Metz.

L'économie sociale et solidaire est également au cœur de nombreuses politiques de la collectivité et notamment au cœur de la reconversion du Plateau de Frescaty : le secteur de Saint Privat en est l'exemple le plus fort avec l'implantation d'entreprises et d'associations comme ESPOIR 57, la Croix rouge, les Resto du cœur ...

LA CULTURE COMME SUPPORT D'INTEGRATION



LE CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La démarche d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes se renforce sur le territoire. Metz Métropole et la Ville de Metz ont signé un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle avec l'État en mai 2018 et pour 3 ans. On sait aujourd'hui à quel point la pratique artistique est source d'épanouissement pour l'enfant, et produit des effets bénéfiques sur l'ensemble de ses apprentissages. L'objectif pour la période 2018-2020 est d'assurer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles messines. Projets encadrés par des artistes professionnels, rencontres, spectacles : le Contrat territorial renforce et valorise des pratiques déjà en place en direction des jeunes publics à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, au Musée de La Cour d'Or et au Conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné, ainsi qu'au Centre Pompidou-Metz et à l'École supérieure d'art de Lorraine.

2018-2020 : Développer l'accès à l'art pour les plus jeunes

Un objectif : 100 % des enfants scolarisés à Metz.





L'IMPLICATION DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS CULTURELS



LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AU CŒUR DES PROBLEMATIQUES D'INTEGRATION

CULTURE ET HANDICAP

Depuis plusieurs années, le CRR accueille des élèves en situation de handicap (moteur et cérébral, malvoyants, autistes, troubles du comportement, ...) en leur proposant des parcours adaptés. Ces dispositifs concernent une vingtaine d'élèves et ce secteur est en plein développement.

Comment ?

- recrutement d'un musicien intervenant (qui est également art-thérapeute) en septembre 2018 ;
- mise en place progressive d'une offre pédagogique adaptée aux jeunes enfants porteurs de handicaps lourds ;
- constitution d'un fonds documentaire de référence en matière de handicap (50 documents spécialisés).

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Ce document a pour ambition de faire progresser l'organisation du conservatoire et vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents. Bien que s'adressant en premier lieu aux équipes afin d'optimiser le fonctionnement interne, c'est bien l'amélioration de la relation à l'utilisateur qui est également visée. Elaboré de décembre 2017 à février 2018, il est mis en place depuis la rentrée scolaire 2018/2019.

INTERVENTIONS REGULIERES EN MILIEU SCOLAIRE

- deux musiciens intervenants pour répondre aux demandes des écoles primaires de Metz Métropole ;
- 37 actions en 2018 sur 25 écoles différentes (près de 1 100 enfants concernés)

CONCERTS, SPECTACLES ET ANIMATIONS

Les communes sont de plus en plus nombreuses à accueillir les productions des élèves, leur permettant ainsi de se produire devant un public et dans de bonnes conditions d'accueil : 25 manifestations réparties sur 8 communes, hors Metz. (Chieulles, Cuvry, Laquenexy, Longeville-lès-Metz, Marly, Montigny-lès-Metz, Plappeville, Woippy).

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DES ENSEIGNEMENTS

Un objectif : disposer d'un document synthétique et complet qui permette de rendre compte de la réalité et de la richesse de l'offre pédagogique du conservatoire et répondre à une attente forte des enseignants et des usagers pour mieux comprendre l'organisation des études. Elaboré de janvier 2017 à mars 2018, édité en avril 2018, ce document évolutif fera l'objet d'une mise à jour en février 2019.



LE MUSÉE DE LA COUR D'OR ET L'ACCUEIL DES PUBLICS

Le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole dispose d'une large gamme d'animations à destination des publics scolaires présentées dans les brochures programmes des activités



écoles et programmes des activités collèges/lycées. Depuis 3 ans le Musée met l'accent sur la création de visites spécifiques pour les enfants de maternelles.

En complément de cette offre pour les publics scolaires, le Musée a développé également en 2018 d'autres outils d'intégration :

- formation de l'équipe aux troubles cognitifs et accueil d'un groupe de 5 enfants autistes en partenariat avec l'association Envol Lorraine ;
- conception d'aide à la visite en FALC (facile à lire, facile à comprendre) ;
- visites proposées aux publics issus du champ social via les associations et le réseau solidarité ;
- visites seniors lancées en 2018 avec le CCAS ;
- visites en langue allemande ou bilingue français/allemand afin de répondre aux demandes des enseignants recevant des correspondants ou enseignant l'allemand.

Chiffres clés 2018

13 367 scolaires accueillis ;
471 inscrits aux ateliers enfants ;
220 participants aux ateliers parents/enfants ;
Participation du Musée à des journées nationales ou européennes :

- 2 classes de collège reçues lors de la Journée découverte des métiers d'art ;
- 124 étudiants accueillis lors des Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur ;
- 1 835 personnes lors de la Nuit européenne des musées ;
- 3 104 personnes lors des Journées européennes du patrimoine ;

Centre
Pompidou-Metz



LE CENTRE POMPIDOU-METZ, AXE SUR L'ACCESSIBILITE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES

Le Centre Pompidou-Metz participe à de grands temps forts nationaux et européens (nuit européenne des musées, journées européennes du patrimoine, fête de la science) et développe de nombreux partenariats avec des organismes ou institutions français ou étrangers : Barbican Centre Londres et Bozar Bruxelles (itinérances d'expositions), Conservatoire Gabriel Pierné de Metz Métropole, CCN Ballet de Lorraine, Metz en Scènes (Arsenal, BAM), Muse, association Ciné Art, ...

2018 a été l'année de la création du programme « L'art de partager » dédié à l'accessibilité de tous : gratuité d'accès aux expositions pour les personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale ou économique. Des professionnels ou bénévoles d'une quarantaine d'associations ou établissements spécialisés ont été formés en médiation par le Centre Pompidou-Metz afin qu'ils deviennent des personnes relais qui puissent organiser des visites libres et commentées à l'attention des publics les plus précaires, et ainsi leur permettre de s'approprier les expositions.

Chiffres clés 2018

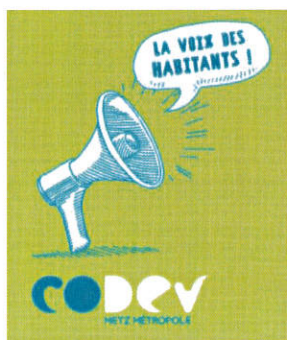
332 500 visiteurs dont plus de 45 000 scolaires
7 expositions
environ 80 manifestations artistiques (concerts, conférences, lectures, cinéma, ...)

De plus, le Centre mise sur la préservation des ressources en utilisant des cimaises modulables et réutilisables dans les différentes expositions afin d'éviter destruction et mise en décharge de matériaux scénographiques. Ainsi, pour l'exposition *Dump Type*, le pourcentage de réutilisation de cimaises modulables a été de 86 %, soit 340 m².

UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION



UN CODEV RENOUVELE



Le Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole a pour mission d'accompagner la réflexion des élus par la production d'avis ou de rapports sur l'aménagement du territoire et les services à rendre aux habitants. Son action s'inscrit dans le temps long avec, pour référence, les trois domaines clés du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Il est composé de 80 bénévoles issus de différents milieux (start-up, entreprises, ...)

La diversité des conseillers permet d'intégrer des nouveaux points de vue, de nouvelles expériences, idées, pour poursuivre la dynamique de l'assemblée.

En 2018 et suite au renouvellement de la moitié du CODEV, un partenariat avec l'Université de Lorraine s'est établi, les étudiants sont sollicités pour mettre en perspective des thématiques identifiées par le conseil et identifier les principaux axes d'études possibles. La restitution de ce travail est prévue pour 2019 et pourrait permettre aux membres du CODEV d'accélérer son processus de production.



Productions et participations en 2018 :

- participation à l'élaboration du Plan de déplacements urbains ;
- rapport "les habitants et la métropole, une exigence de renouveau !" ;
- participation des membres du CODEV à différents projets (comités de pilotage transition énergétique, ateliers organisés par le SCoTAM, Projet métropolitain, élaboration du plan guide du Plateau de Frescaty ...)



MECENAT



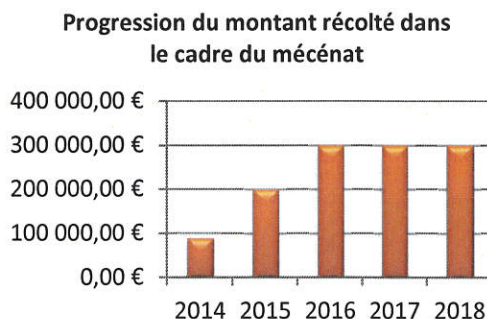
Depuis 2012, Metz Métropole poursuit avec succès sa démarche mécénat auprès de ses quatre structures culturelles. L'Opéra-Théâtre, le Musée de La Cour d'Or, le Conservatoire Gabriel Pierné et la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine sont désormais des lieux tournés vers les acteurs du monde économique local.

Depuis 2018, Metz Métropole a pour ambition de faire grandir sa démarche de mécénat et de l'ouvrir au regard des nouvelles compétences auxquelles peuvent désormais s'associer les entreprises : la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la protection de la biodiversité et la transition énergétique.

76 mécènes en 2018

En plus du mécénat lié au fonctionnement et à la programmation des équipements culturels métropolitains, deux opérations "mécénat" ont été teintées Environnement et Gaspillage alimentaire en 2018 :

- la mallette pédagogique : faire (re)découvrir la nature et les raisons pour lesquelles il faut la protéger ;
- la mallette pédagogique "mon petit legumady" : éducation des enfants à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



RESEAU M²D²

Le réseau interne M²D² (Metz Métropole Développement Durable), par le biais d'environ 25 référents volontaires, contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises pour atténuer l'impact du fonctionnement quotidien de Metz Métropole sur l'environnement et améliorer la qualité de vie au travail.

Visant une dynamique basée sur l'éco-responsabilité des agents, le réseau M²D² s'appuie sur ces principes :

- engager un projet fédérateur et global au sein des services ;
- adapter les politiques métropolitaines pour préserver les moyens et les ressources ;
- contribuer à la qualité de la mission de service public de Metz Métropole ;
- agir pour l'environnement, la santé, le bien-être au travail...

Covoiturage solidaire, gestion différenciée des espaces verts, participation citoyenne, qualité de l'air intérieur, compostage, bacs de jardinage et campagne d'éco-gestes... les sujets sur lesquels planche le réseau ont été nombreux en 2018. Le réseau a notamment participé aux réflexions menées autour du nouveau siège de la métropole, la Maison de la Métropole.

M²D² : temps forts 2018

28 agents participant au défi "Allons-y à vélo" entre le 1^{er} et le 31 mai : 3 167 km parcourus dans le cadre de leurs déplacements professionnels et personnels, soit près de 10 % de plus qu'en 2017 ;
 2 éditions du Don coin ont permis aux agents d'échanger vêtements et objets en tout genre ;
 1 journée "Fenêtres ouvertes" pour sensibiliser les agents à la qualité de l'air intérieur : 200 participants. En parallèle, des boîtiers de mesure du CO₂ ont été installés dans trois bâtiments métropolitains avec restitution des mesures aux agents ;
 50 participants aux ateliers autour de la Maison de la Métropole et 216 questionnaires remplis.



L'ORGANISATION DU PILOTAGE



LE PROJET D'ADMINISTRATION DE METZ METROPOLE

Le passage en métropole s'accompagne d'un transfert de compétences communales et départementales qui viennent enrichir le panel des missions de Metz Métropole. Le Projet d'Administration, à destination de tous les agents et élaboré en 2018, constitue la feuille de route de tous les services et définit des axes clairs et hiérarchisés destinés à guider l'action de l'administration :

- Mise en œuvre du projet politique en lien avec les évolutions institutionnelles
- Un pilotage au service de l'efficacité et de l'efficience
- Mieux travailler ensemble
- Amélioration continue de la qualité du service public
- Métropole/communes membres : des liens à renforcer

L'élaboration du Projet d'Administration a entraîné une forte mobilisation au sein des services de la métropole. De plus, les différents axes ont tous été conçus autour d'indicateurs de suivi par chantier, permettant de s'assurer de leur réalisation concrète, et aussi de leur pertinence.



LA CHARTE DE GOUVERNANCE

Le passage en métropole offre également l'opportunité de redéfinir la gouvernance entre la métropole et ses communes. 2018 aura été l'année de réflexion, d'échanges et de benchmark avec d'autres collectivités pour aboutir à une nouvelle Charte de gouvernance, pacte de confiance et de cohésion qui réaffirme les principes et les valeurs partagées de la métropole. Elle reflète également la volonté d'une association plus étroite des communes membres pour les placer au centre de la construction métropolitaine.



LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION

Signé le 16/07/2018, il a pour objectif d'amplifier et accélérer l'élan transformateur du territoire métropolitain, autour des grandes ambitions du Projet métropolitain en :

- soutenant les démarches d'innovation ;
- accompagnant la politique volontariste de Metz Métropole en matière de développement durable et particulièrement sa stratégie de transition énergétique ;
- favorisant les coopérations et le dialogue avec les territoires voisins (attractivité, mobilité).

Ce Pacte permet de confirmer la Métropole en :

- laboratoire de ville durable (spécificité des friches, politiques audacieuses de reconversion) :



- concentrer le soutien financier de l'Etat sur le Plateau de Frescaty, espace hors normes aux enjeux de développement économique et durable majeurs ;
- protéger et valoriser le Mont Saint Quentin, poumon vert de la métropole et élément structurant de son paysage ;
- promouvoir de nouvelles mobilités décarbonées.
- territoire créatif
 - soutenir la dynamique de BLIIDA, sa notoriété régionale, nationale et internationale ;
 - préfigurer un laboratoire d'innovation publique ("la Transfo").

Le Pacte Etat-Metz Métropole traduit et confirme également la volonté métropolitaine de croiser et concilier au mieux développement durable et développement économique, autour de valeurs fortes et partagées comme :

- la gestion économe des ressources et une économie décarbonée ;
- la performance sociale, économique et environnementale des services et équipements apportés par la métropole à sa population et ses acteurs économiques.

A titre d'exemple :

- poursuivre la reconversion du Plateau de Frescaty :
 - soutien financier de l'Etat de 4,145 M€ pour des investissements métropolitains de 8,090 M€
- accélérer la transition énergétique : étude structurante de planification énergétique, passerelle piétons-vélo Wadrineau
 - soutien financier de l'Etat de 1,187M€ pour des investissements métropolitains de 3,180 M
- sur le volet coopération territoriale : collaboration étroite avec nos voisins de Mad & Moselle sur des enjeux d'attractivité et prévention des inondations sur l'ensemble de la zone ACTISUD, reconnexion de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial, protection et valorisation des paysages à l'échelle du SCOTAM, étude des enjeux de mobilité à l'échelle du bassin de vie ...

MONTANT GLOBAL DE L'ENVELOPPE FINANCIERE OCTROYEE PAR L'ETAT :

6,725 M€ pour des investissements estimés à 14,67 M€



CONVENTION CAISSE DES DEPOTS – METZ METROPOLE

Signée le 18/09/2018, elle porte notamment sur le financement de 8 études stratégiques qui seront menées avant 2020 et entrant dans le cadre des nouvelles compétences liées au passage en métropole pour une intervention globale en financement d'ingénierie à hauteur de 310 K€.

- Transition territoriale
 - Elaboration du Projet métropolitain
 - Réalisation d'un Plan Guide d'Aménagement du Plateau de Frescaty
 - Préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial
 - Elaboration d'un Schéma de Développement des Zones d'Activités Economiques
 - Accompagnement du développement de la SEM Metz Techno'Pôles
- Transition numérique
 - Accompagnement du projet TCRM BLIIDA, labellisé French Tech



- Transition écologique et environnementale
 - o Elaboration d'un Schéma directeur eau potable / défense incendie
 - o Elaboration d'une Etude de programmation énergétique
 - o Elaboration d'un état des lieux et d'une analyse du territoire en matière de GEMAPI
- Transition démographique
 - o Refonte globale du dispositif d'aide au logement : diagnostic et enjeux de la réhabilitation du parc privé ancien en zone QPV
 - o Accompagnement des bailleurs du territoire
 - o Accompagnement des initiatives au sein des 6 QPV métropolitains

Une assistance de la CDC en ingénierie de projet via sa filiale Territoires Conseils a également débuté dans le cadre du développement du projet d'Espace Test Agricole au sein de l'Agrobiopôle.

La convention-cadre a également été l'occasion de rappeler l'investissement de la CDC au sein de la SEM Techno'Pôles et du développement du projet BLIIDA dont les travaux de dépollution démarreront prochainement.



ACCORD DE PARTENARIAT ADEME – METZ METROPOLE

L'objectif est de définir les orientations sur les domaines de coopération en matière de transition énergétique, sur les modalités de mise en œuvre et de suivi des actions concrètes et opérationnelles à réaliser.

Signé pour une durée de 3 ans, cet accord s'articule autour de 6 grands domaines de coopération :

- engagement territorial en faveur de la transition énergétique,
- vers une économie circulaire – sobre en ressources,
- ville durable et la ville de demain,
- qualité de vie et changement de comportement,
- recherche, développement et innovation,
- déploiement financier de la transition énergétique.

Des fiches projets proposées tous les ans, détaillent les actions à mettre en œuvre (objectifs, pilote, calendrier), pour répondre à cette feuille de route. Pour établir ce programme, Metz Métropole s'appuie sur les grandes démarches cadres de la collectivité, dont notamment le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Cit'ergie et l'élaboration du Projet métropolitain.

Parmi les nombreux sujets qui seront traités en 2019, en voici quelques exemples :

- le Schéma directeur des énergies,
- l'écologie industrielle et territoriale,
- l'économie circulaire et réduction des déchets,
- la réhabilitation énergétique des bâtiments,
- le schéma directeur cyclable...





METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité
BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3

T. 03 87 20 10 00

www.metzmetropole.fr

Résumé de l'acte

057-200039865-20190225-02-2019-DC10-DE

Numéro de l'acte : 02-2019-DC10
Date de décision : lundi 25 février 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport Développement Durable 2018 de Metz Métropole
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 27/02/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190225-02-2019-DC10-DE
Document principal : 99_DE-ERDP10.pdf

Pièces jointes :

99_DE-ERDP10 ANNEXE RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE.pdf

Historique :

26/02/19 15:55	En cours de création	
26/02/19 15:55	En préparation	Catherine DELLES
27/02/19 08:28	Reçu	Catherine DELLES
27/02/19 08:29	En cours de transmission	
27/02/19 08:29	Transmis en Préfecture	
27/02/19 08:36	Accusé de réception reçu	